

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **ELECTRABEL**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Simon Bolivarlaan -Boulevard Simon Bolivar

N° : 36

Boîte :

Code postal : 1000

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0403.170.701

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

08-04-2015

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 25-04-2023

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.5, C-cap 6.5.2, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**Osterrieth Cédric**

Simon Bolivarlaan -Boulevard Simon Bolivar 36  
1000 Bruxelles-Ville  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2024-04-23

Administrateur

**van der Beken Patrick**

Simon Bolivarlaan -Boulevard Simon Bolivar 36  
1000 Bruxelles-Ville  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-04-23

Fin de mandat : 2023-04-25

Administrateur

**Almirante Paulo**

Simon Bolivarlaan -Boulevard Simon Bolivar 36  
1000 Bruxelles-Ville  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2024-04-23

Administrateur

**Van Troeye Philippe**

Simon Bolivarlaan -Boulevard Simon Bolivar 36  
1000 Bruxelles-Ville  
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-01

Fin de mandat : 2024-04-23

Administrateur

**Riolacci Pierre-François**

Simon Bolivarlaan -Boulevard Simon Bolivar 36  
1000 Bruxelles-Ville  
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-02-01

Fin de mandat : 2023-04-25

Administrateur

**Arbola Sébastien**

Simon Bolivarlaan -Boulevard Simon Bolivar 36  
1000 Bruxelles-Ville  
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-03-19

Fin de mandat : 2023-04-25

Administrateur

**Saegeman Thierry**

Simon Bolivarlaan -Boulevard Simon Bolivar 36  
1000 Bruxelles-Ville  
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-01

Fin de mandat : 2024-04-23

Administrateur délégué

**Nisocafran SRL**

0707985182  
Drève des Tumuli 16  
1170 Watermael-Boitsfort  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2023-04-25

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Denoël Etienne  
Drève des Tumuli 16  
1170 Watermael-Boitsfort  
BELGIQUE

**Thijs Johnny SRL**

0470622224

Zegemeerpad 3

8300 Knokke-Heist

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-04-26

Fin de mandat : 2026-04-28

Président du Conseil d'Administration

Représenté directement ou indirectement par :

Thijs Johnny

Zegemeerpad 3

8300 Knokke-Heist

BELGIQUE

**Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL Deloitte Bedrijfsreviso (B00025)**

0429053863

Gateway Building Luchthaven Brussel Nationaal 1 J

1930 Zaventem

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-04-28

Fin de mandat : 2023-04-25

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Boxus Laurent (A01790)

Réviseur d'entreprise

Gateway Building Luchthaven Brussel Nationaal 1 J

1930 Zaventem

BELGIQUE

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>39.643.930.459</u></b>	<b><u>38.164.477.036</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	<b>860.001.398</b>	<b>811.761.743</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	<b>1.130.021.862</b>	<b>1.280.922.137</b>
Terrains et constructions		22	40.842.875	49.571.102
Installations, machines et outillage		23	826.243.110	1.019.282.747
Mobilier et matériel roulant		24	3.916.819	6.803.261
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	10.656.843	12.502.088
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	248.362.216	192.762.940
<b>Immobilisations financières</b>	6.4/6.5.1	28	<b>37.653.907.200</b>	<b>36.071.793.156</b>
Entreprises liées	6.15	280/1	37.645.234.580	36.063.116.415
Participations		280	35.282.956.402	33.688.019.759
Créances		281	2.362.278.178	2.375.096.657
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	1.301.038	1.301.038
Participations		282	1.301.038	1.301.038
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	7.371.582	7.375.703
Actions et parts		284	7.000.287	7.002.270
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	371.295	373.432

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>11.121.471.743</b>	<b>9.445.147.006</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	<b>225.665.134</b>	<b>123.616.624</b>
Créances commerciales		290	63.396.416	27.422.954
Autres créances		291	162.268.718	96.193.670
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b>172.593.809</b>	<b>237.559.082</b>
Stocks		30/36	172.593.809	205.767.812
Approvisionnements		30/31	160.995.846	194.458.221
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	11.309.591	11.309.591
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36	288.373	
Commandes en cours d'exécution		37		31.791.271
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>5.951.690.133</b>	<b>6.908.770.376</b>
Créances commerciales		40	5.232.308.625	3.531.605.939
Autres créances		41	719.381.509	3.377.164.437
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>16.481.147</b>	<b>9.818.956</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	<b>4.755.041.519</b>	<b>2.165.381.968</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>50.765.402.202</b>	<b>47.609.624.042</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Apport</b>				
Capital		10/15	<b><u>16.203.496.062</u></b>	<b><u>16.302.077.116</u></b>
Capital souscrit		10/11	<b>12.867.288.322</b>	<b>12.867.288.322</b>
Capital non appelé		10	4.639.721.779	4.639.721.779
En dehors du capital		100	5.789.721.779	5.789.721.779
Primes d'émission		101	1.150.000.000	1.150.000.000
Autres		11	8.227.566.543	8.227.566.543
		1100/10	8.227.566.543	8.227.566.543
		1109/19		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13	<b>2.762.880.102</b>	<b>2.762.880.102</b>
Réserves indisponibles		130/1	578.972.224	578.972.224
Réserve légale		130	578.972.178	578.972.178
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319	46	46
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	2.183.907.878	2.183.907.878
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	<b>572.828.001</b>	<b>671.307.494</b>
<b>Subsides en capital</b>		15	<b>499.636</b>	<b>601.197</b>
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16	<b><u>1.881.213.510</u></b>	<b><u>1.548.983.313</u></b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>1.881.213.510</b>	<b>1.548.983.313</b>
Pensions et obligations similaires		160	122.389.224	153.747.214
Charges fiscales		161	46.610.157	8.000.000
Grosses réparations et gros entretien		162	178.019.608	227.002.362
Obligations environnementales		163	1.257.367.919	840.146.993
Autres risques et charges		6.8 164/5	276.826.601	320.086.744
<b>Impôts différés</b>		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>32.680.692.631</u></b>	<b><u>29.758.563.613</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17	<b>13.664.463.105</b>	<b>14.863.227.162</b>
Dettes financières		170/4	13.158.755.098	14.670.881.262
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	35.691.348	74.020.262
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174	13.123.063.750	14.596.861.000
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	505.708.007	192.345.900
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	<b>17.397.252.587</b>	<b>14.225.673.091</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	4.831.784.289	4.930.884.810
Dettes financières		43	240	1.668.328
Etablissements de crédit		430/8	240	1.668.328
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	7.796.521.731	3.351.659.029
Fournisseurs		440/4	7.796.521.731	3.351.659.029
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	2.457.834.927	1.386.096.041
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	451.948.724	316.731.572
Impôts		450/3	187.674.315	176.893.385
Rémunérations et charges sociales		454/9	264.274.409	139.838.187
Autres dettes		47/48	1.859.162.676	4.238.633.311
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3	<b>1.618.976.938</b>	<b>669.663.360</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>50.765.402.202</b>	<b>47.609.624.042</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	<b>22.620.346.847</b>	<b>13.015.421.805</b>
Chiffre d'affaires	6.10	70	21.881.825.497	12.541.589.731
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	2.972.268	13.849.087
Production immobilisée		72	155.337.388	94.324.952
Autres produits d'exploitation	6.10	74	432.568.967	317.973.540
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	147.642.727	47.684.495
		60/66A	<b>25.052.042.340</b>	<b>12.256.653.001</b>
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60	17.816.898.446	9.789.677.114
Approvisionnements et marchandises		600/8	17.812.053.704	9.815.649.444
Achats		609	4.844.742	-25.972.330
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	61	907.622.830	850.519.365
Services et biens divers		6.10 62	759.916.692	612.996.367
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	630	371.713.003	330.073.463
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		6.10 631/4	130.461.444	91.084.871
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	-52.919.341	52.748.332
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 640/8	1.417.415.075	304.123.807
Autres charges d'exploitation		649		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)			
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	3.700.934.191	225.429.682
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<b>-2.431.695.493</b>	<b>758.768.804</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>2.997.348.993</b>	<b>1.855.276.421</b>
Produits financiers récurrents		75	1.314.038.160	92.847.714
Produits des immobilisations financières		750	1.271.659.364	85.581.655
Produits des actifs circulants		751	9.182.431	1.413.733
Autres produits financiers	6.11	752/9	33.196.365	5.852.326
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	1.683.310.833	1.762.428.707
		65/66B	<b>733.606.674</b>	<b>637.470.107</b>
<b>Charges financières</b>				
Charges financières récurrentes	6.11	65	638.694.966	636.263.790
Charges des dettes		650	618.366.292	596.767.751
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	20.328.674	39.496.039
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	94.911.708	1.206.317
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>-167.953.175</b>	<b>1.976.575.118</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	6.13 67/77	<b>-69.473.681</b>	<b>61.267.624</b>
Impôts		670/3	376.267	61.267.624
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	69.849.949	
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>-98.479.494</b>	<b>1.915.307.494</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>-98.479.494</b>	<b>1.915.307.494</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>572.828.001</b>	<b>1.915.307.494</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-98.479.494	1.915.307.494
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	671.307.494	
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) (14)	<b>572.828.001</b>	<b>671.307.494</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/7		<b>1.244.000.000</b>
Rémunération de l'apport	694		1.244.000.000
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

**ANNEXE**

**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8052P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>1.188.700.274</b>
	8022	731.593.381
	8032	630.139.417
(+)/(-)	8042	
	8052	<b>1.290.154.238</b>
	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8122P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>376.938.531</b>
	8072	57.490.860
	8082	
	8092	
	8102	4.276.550
(+)/(-)	8112	
	8122	<b>430.152.841</b>
	211	<b>860.001.398</b>

**GOODWILL****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	XXXXXXXXXX	338.623.054
8023		
8033		
(+)/(-) 8043		
8053	338.623.054	
8123P	XXXXXXXXXX	338.623.054
8073		
8083		
8093		
8103		
(+)/(-) 8113		
8123	338.623.054	
212		

## ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191P	XXXXXXXXXX	<b>85.700.999</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	424.752	
Cessions et désaffectations	8171	3.399.085	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191	<b>82.726.666</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>			
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	8.997.409	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	3.243.515	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321	<b>41.883.791</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22)	<b>40.842.875</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>10.946.497.395</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	54.617.938	
Cessions et désaffectations	8172	45.299.991	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182	66.571.712	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192	<b>11.022.387.054</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>			
	8252P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
	8322P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>9.927.214.648</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8272	314.085.161	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	45.155.865	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322	<b>10.196.143.944</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(23)	<b>826.243.110</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>56.080.221</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	11.923	
Cessions et désaffectations	8173	832.190	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183	24.947	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	<b>55.284.900</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>49.276.961</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	2.923.311	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	832.190	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	<b>51.368.082</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(24)	<b>3.916.819</b>	

**LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	XXXXXXXXXX	435.561.281

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8194 435.561.281

**Plus-values au terme de l'exercice**

8254P XXXXXXXXXXXX

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Plus-values au terme de l'exercice**

8254

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8324P XXXXXXXXXXXX 435.561.281

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8324 435.561.281

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(25)

**DONT**

Terrains et constructions

Installations, machines et outillage

Mobilier et matériel roulant

250

251

252

**AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	32.656.072

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8165 85.024

Cessions et désaffectations

8175

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8185

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8195 32.741.096

**Plus-values au terme de l'exercice**

8255P XXXXXXXXXXXX

**Mutations de l'exercice**

Actées

8215

Acquises de tiers

8225

Annulées

8235

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8245

**Plus-values au terme de l'exercice**

8255

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8325P XXXXXXXXXXXX 20.153.984

**Mutations de l'exercice**

Actés

8275 1.930.269

Repris

8285

Acquis de tiers

8295

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8305

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8315

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8325 22.084.254

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(26) 10.656.843

**IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	196.063.092

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8166 142.594.364

Cessions et désaffectations

8176

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8186 -66.596.658

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8196 **272.060.798**

**Plus-values au terme de l'exercice**

8256P **XXXXXXXXXX**

**Mutations de l'exercice**

Actées

8216

Acquises de tiers

8226

Annulées

8236

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8246

**Plus-values au terme de l'exercice**

8256

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8326P	XXXXXXXXXX	3.300.153
-------	------------	-----------

**Mutations de l'exercice**

Actés

8276 20.716.810

Repris

8286 318.381

Acquis de tiers

8296

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8306

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8316

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8326 **23.698.582**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(27) **248.362.216**

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391P	XXXXXXXXXX	43.040.594.731
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8361	2.950.288	
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391	<b>43.043.545.019</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521P	XXXXXXXXXX	9.157.783.817
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8471	91.315.115	
Reprises	8481	1.683.301.471	
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521	<b>7.565.797.462</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551P	XXXXXXXXXX	194.791.155
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8541		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551	<b>194.791.155</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(280)	<b><u>35.282.956.402</u></b>	
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281P	XXXXXXXXXX	2.375.096.657
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8581	1.107	
Remboursements	8591	12.819.586	
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(281)	<b><u>2.362.278.178</u></b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8651		

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS,  
ACTIONS ET PARTS****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	XXXXXXXXXX	1.576.658

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions

8362

Cessions et retraits

8372

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8382

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8392

**1.576.658****Plus-values au terme de l'exercice**

8452P

**XXXXXXXXXX****Mutations de l'exercice**

Actées

8412

Acquises de tiers

8422

Annulées

8432

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8442

**Plus-values au terme de l'exercice**

8452

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8522P

**XXXXXXXXXX****275.620****Mutations de l'exercice**

Actées

8472

Reprises

8482

Acquises de tiers

8492

Annulées à la suite de cessions et retraits

8502

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8512

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8522

**275.620****Montants non appelés au terme de l'exercice**

8552P

**XXXXXXXXXX****Mutations de l'exercice**

(+)/(-)

8542

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8552

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(282)

**1.301.038****ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

283P

**XXXXXXXXXX****Mutations de l'exercice**

Additions

8582

Remboursements

8592

Réductions de valeur actées

8602

Réductions de valeur reprises

8612

Différences de change

(+)/(-)

8622

Autres

(+)/(-)

8632

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(283)

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE  
L'EXERCICE**

8652

**AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	8.855.119

**Mutations de l'exercice**

- Acquisitions
- Cessions et retraits
- Transferts d'une rubrique à une autre

8363		
8373	7.833	
(+)/(-) 8383		
8393	8.847.285	

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

8453P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

**Mutations de l'exercice**

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

8413		
8423		
8433		
(+)/(-) 8443		
8453		

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8523P	XXXXXXXXXX	1.851.082
-------	------------	-----------

**Mutations de l'exercice**

- Actées
- Reprises
- Acquises de tiers
- Annulées à la suite de cessions et retraits
- Transférées d'une rubrique à une autre

8473		
8483		
8493		
8503	5.850	
(+)/(-) 8513		
8523	1.845.232	

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8553P	XXXXXXXXXX	1.766
-------	------------	-------

**Mutations de l'exercice**

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

(+)/(-) 8543		
8553	1.766	

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(284)	<u>7.000.287</u>	
-------	------------------	--

**AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>373.432</u>
--------	-------------------	----------------

**Mutations de l'exercice**

- Additions
- Remboursements
- Réductions de valeur actées
- Réductions de valeur reprises
- Différences de change
- Autres

8583		
8593		
8603		
8613		
(+)/(-) 8623	-2.138	
(+)/(-) 8633		

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(285/8)	<u>371.295</u>	
---------	----------------	--

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE**

8653		
------	--	--

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

### PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
<b>BELGONUCLEAIRE</b> 0403126258 Société anonyme boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE	Actions	13.545	33,86		2021-09-30	EUR	17.305.136	19.692.647
<b>BELUX INNOVATION HOLDING</b> 0664799495 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	258.000	100		2021-12-31	EUR	24.616.898	-550.369
<b>BLOMHOF</b> 0405671420 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions A	44.999	99,99	0,01	2021-12-31	EUR	9.369.084	-31.511
<b>CAPRICORN CLEANTECH FUND</b> 0882642590 Société en commandite par actions LEI 19 8 3000 Leuven BELGIQUE	Actions	12.519.162	11,18		2021-12-31	EUR	15.023.202	-779.769
<b>CONQUEST4WIND Projects 5</b> 0697691997 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	980	49		2021-12-31	EUR	1.101.683	2.726.602
<b>CONTOSSUR (CONTIBEL ASSURANCES VIE)</b> 0424225045 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	15.000	15	85	2021-12-31	EUR	134.083.224	11.968.338

<b>CONTOSSUR ASSISTANCE-CONSEIL</b> 0404525632 Société anonyme Simon Bolivarlaan - Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE	Actions	1	0,04	99,96	2021-12-31	EUR	3.723.059	620.582
<b>EGPF (ELECTRABEL GREEN PROJECTS FLANDERS)</b> 0465399763 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions A	356.384	70	0,01	2021-12-31	EUR	15.442.170	-144.367
<b>ELECTRABEL COGREEN CV</b> 0525640426 Société coopérative Simon Bolivarlaan - Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts sociales	150	0,34		2021-12-31	EUR	5.543.476	204.893
<b>ELECTRABEL SEANERGY</b> 0479612837 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions A	800	80		2021-12-31	EUR	3.600.740	-31.481
<b>ENGIE ALLIANCE</b> SIRET 440087161 Groupement d'intérêt économique avec un siège en Belgique Place Samuel de Champlain 1 92400 Courbevoie FRANCE	Parts Sociales	12	12		2021-12-31	EUR	51.093.566	-48.906.434
<b>ENGIE ENERGIE NEDERLAND HOLDING</b> 808013269B01 Société à responsabilité limitée Grote Voort 291 8041 BL Zwolle PAYS-BAS	Actions	52.022.084.000	100		2021-12-31	EUR	2.248.226.000	-53.000
<b>ENGIE ENERGY MANAGEMENT</b> 0831958211 Société à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	67.444.545	98,54	0,01	2021-12-31	EUR	17.650.007.758	134.011.962
<b>ENGIE GENERATION GERMANY GMBH</b> DE326773222 Société à responsabilité limitée Tempelhofer Weg 44 10829 BERLIN ALLEMAGNE	Actions	25.000	100		2021-12-31	EUR	97.963	35.227

<b>ENGIE GLOBAL BUSINESS SUPPORT</b> 0505619626 Société coopérative Boulevard Simon Bolivar - Simon Bolivarlaan 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE	Parts Sociales	1	0,01	99,99	2021-12-31	EUR	3.561.248	-192.204
<b>ENGIE INVEST INTERNATIONAL</b> Société anonyme Avenue de la Gare 65 1611 Luxembourg LUXEMBOURG	Actions	58.282	2,45	97,55	2021-12-31	EUR	25.241.721.058	445.251.406
<b>ENGIE MANAGEMENT COMPANY BELGIUM</b> 0825952921 Société coopérative Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE	Parts Sociales	1	1	99	2021-12-31	EUR	10.000	
<b>ENGIE SUN4BUSINESS</b> 0666554504 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	4.000	50		2021-12-31	EUR	10.176.652	1.083.103
<b>ENGIE SUN4BUSINESS 3</b> 0704895139 Société anonyme Simon Bolivarlaan Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE	Actions	1	0,07	1,18	2021-12-31	EUR	1.556.046	564.180
<b>ENORA</b> 0542769438 Société à responsabilité limitée Quai Saint-Brice 35 7500 Tournai BELGIQUE	Actions	1.950	10	13	2021-12-31	EUR	644.615	-980.532
<b>GENFINA</b> 0435084986 Société à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE	Parts sociales	1	0,01	99,99	2021-12-31	EUR	523.484.426	8.506.554
<b>GREENSKY</b> 0817203422 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions A	55.400	50		2021-12-31	EUR	22.662.391	4.427.324

<b>GROEN COMPAGNIE VERTE</b> 0687519370 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE	Actions	141.202	50		2021-12-31	EUR	13.601.756	641.205
<b>HACO</b> 0405568183 Société anonyme Oekensestraat 120 8800 Roeselaere BELGIQUE	Actions	943	13,64		2021-03-31	EUR	23.203.659	991.225
<b>ICO WINDPARK</b> 0725933548 Société anonyme Margareta Van Oostenrijkstraat 1 8380 Zeebrugge (Brugge) BELGIQUE	Actions	10.124	37,5		2021-12-31	EUR	1.684.918	647.635
<b>INTERNATIONAL POWER LTD</b> 02366963 Société à responsabilité limitée Canada Square 25  ROYAUME-UNI	Actions	5.445.194.036	99,99	0,01	2021-12-31	EUR	6.979.000.000	-169.000.000
<b>LABORELEC (LABORATOIRE BELGE DE L'INDUSTRIE ELECTRIQUE)</b> 0400902582 Société anonyme Rodestraat 125 1630 Linkebeek BELGIQUE	Actions	74.996	99,99		2021-12-31	EUR	14.634.281	5.537.844
<b>LES VENTS DE L'ORNOI</b> 0480079823 Société anonyme Chaussée de Huy 120 F 1300 Wavre BELGIQUE	Actions B	500	50		2021-12-31	EUR	199.265	238.870
<b>LES VENTS DE PERWEZ</b> 0866959175 Société anonyme Chaussée de Huy 120 F 1300 Wavre BELGIQUE	Actions A	413	24,88		2021-12-31	EUR	186.083	177.179
<b>LILLO ENERGY</b> 0893067914 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions B	2.250	50		2021-12-31	EUR	8.789.234	190.157

N°	0403170701							C-cap 6.5.1
----	------------	--	--	--	--	--	--	-------------

<b>N-ALLO</b> 0466200311 Société anonyme Avenue Georges Lemaître 38 6041 Gosselies BELGIQUE	Actions	29.365	100		2021-12-31	EUR	17.806.552	10.166.293
<b>POWER TO METHANOL ANTWERP</b> 0746607812 Société à responsabilité limitée Schildelaan 480 2040 Antwerpen-2040 BELGIQUE	Actions	100	14,29		2021-12-31	EUR	646.929	-552.232
<b>RECYBEL</b> 0449342996 Société anonyme Quai du Halage 47 - 49 4400 Flémalle BELGIQUE	Actions D	1.764	49		2021-12-31	EUR	558.978	293.057
<b>SEAGULL I</b> 0698792156 Société anonyme Isabellalaan 1 8380 Zeebrugge (Brugge) BELGIQUE	Actions B	12.282	62,49		2021-12-31	EUR	2.075.824	205.155
<b>STERRES</b> 0500852867 Société à responsabilité limitée Simon Bolivarlaan 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE	Actions	250	100		2021-12-31	EUR	795.496	46.295
<b>SYNATOM ( SOCIETE BELGE DES COMBUSTIBLES NUCLEAIRES )</b> 0406820671 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	1.999.999	99,99		2021-12-31	EUR	14.443.860	466.367
<b>UFI (UNION FINANCIERE ET INDUSTRIELLE)</b> 0402365601 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	4.999.500	100		2021-12-31	EUR	1.912.978	-14.552
<b>WALWIND</b> 0689797880 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	1.500	50		2021-12-31	EUR	1.911.568	456.334

<b>WIND4FLANDERS</b> 0628836449 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	861.936	50		2021-12-31	EUR	45.771.177	11.708.886
<b>WIND4FLANDERS PROJECTS 1</b> 0553485859 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE	Actions	1	0,01	99,99	2021-12-31	EUR	13.867.289	1.482.384
<b>WIND4FLANDERS PROJECTS 2</b> 0627661264 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE	Actions	1	0,01	99,99	2021-12-31	EUR	12.116.478	1.308.987
<b>WIND4FLANDERS PROJECTS 3</b> 0644840855 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Action	1	0,01		2021-12-31	EUR	8.743.874	1.885.171
<b>WIND4FLANDERS PROJECTS 4</b> 0667684850 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Action	1	0,01		2021-12-31	EUR	599.993	2.182.488
<b>WIND4WALLONIA</b> 0553486057 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Quota A	79.538	50		2021-12-31	EUR	4.546.182	149.407
<b>WIND4WALLONIA 3</b> 0746583858 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	100	100		2021-12-31	EUR	60.723	-34.192
<b>ZANDVLIET POWER</b> 0477543470 Société anonyme Site BASF Scheldelaan 600 Blokvelde H500 2040 Antwerpen-2040 BELGIQUE	Actions B	16.000	50		2021-12-31	EUR	28.602.070	329.253

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

**AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE**

**Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

**Titres à revenu fixe**

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

**Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit**

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
  - d'un mois au plus
  - de plus d'un mois à un an au plus
  - de plus d'un an

**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

- Facturation exploitation concernant centrale Tricastin
- Facturation exploitation concernant centrale Chooz B
- Primes d'options sur commodities - non échues
- Energie en compteur
- Intérêts sur prêts participatifs
- Autres

Exercice
6.194.805
8.271.192
1.538.952.460
3.093.955.908
83.470.802
24.196.351

## ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

### ETAT DU CAPITAL

#### Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

Parts sociales sdvn

Actions nominatives

Actions dématérialisées

#### Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

ENGIE SA

#### Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

#### Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

#### Capital autorisé non souscrit

#### Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	5.789.721.779
(100)	5.789.721.779	

Codes	Montants	Nombre d'actions
	5.789.721.779	121.812.254
8702	XXXXXXXXXX	121.812.254
8703	XXXXXXXXXX	

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)	1.150.000.000	XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	
	1.150.000.000	

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

Exercice

## STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
<b>ENGIE SA</b> place Samuel Champlain, 1 92400 Courbevoie FRANCE	Actions	120.752.485		99,13
<b>Genfina SRL</b> 0435084986 Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	1.059.769		0,87

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

Provision pour litiges  
Restructuration du personnel  
Provision pour rupture de bail anticipé  
Contrats déficitaires

Exercice
3.890.375
101.471.741
29.154.641
142.309.844

**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**

**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

**Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	4.831.784.289
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	38.328.914
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	4.793.455.375
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	(42)	<b>4.831.784.289</b>
--	------	----------------------

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières	8802	13.157.214.223
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	35.691.348
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	13.121.522.875
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	505.708.007

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

	8912	<b>13.662.922.230</b>
--	------	-----------------------

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières	8803	1.540.875
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	1.540.875
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

	8913	<b>1.540.875</b>
--	------	------------------

**DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)**

**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	216.177.312
9062	<b>216.177.312</b>

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
- Impôts
- Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Codes	Exercice
9072	
9073	141.689.292
450	45.985.023
9076	
9077	264.274.409

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

**Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)**

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

- Proratas primes d'assurance à payer
- Proratas d'intérêts sur emprunts
- Gratuités de Loyer
- Options sur commodities
- Autres

Exercice
45.966.294
49.189.658
11.087.191
1.462.944.145
49.789.651

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION****PRODUITS D'EXPLOITATION****CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

## Ventilation par catégorie d'activité

	Exercice	Exercice précédent
Electricité	14.917.262.551	8.941.590.968
Gaz	6.503.660.079	3.250.318.939
Autres énergies	135.174.964	93.190.871
Prestations de services et autres activités	325.727.902	256.488.953

## Ventilation par marché géographique

	Exercice	Exercice précédent
Belgique	10.616.796.306	7.802.961.166
France	8.611.394.524	3.376.337.917
Suisse		3.690
Allemagne	899.012.433	498.393.275
Oman	68.848	572.657
Autriche	4.129.561	20.541.377
Espagne	894.325	1.332.889
Italie	4.227.716	1.442.139
Arabie Saoudite		57.765
Etats Unis	9.980	6.781.940
Autres	714.203	1.313.299
Pays-Bas	1.744.577.602	831.851.616

**Autres produits d'exploitation**

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

740

**CHARGES D'EXPLOITATION**

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086 4.470	4.590
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087 4.368,2	4.544,6
Nombre d'heures effectivement prestées	9088 5.806.143	6.123.767
Frais de personnel		
Rémunérations et avantages sociaux directs	620 527.974.897	424.894.254
Cotisations patronales d'assurances sociales	621 131.254.915	106.045.801
Primes patronales pour assurances extralégales	622 62.293.310	41.753.210
Autres frais de personnel	623 27.615.966	29.191.247
Pensions de retraite et de survie	624 10.777.605	11.111.854

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	-31.357.990	59.254
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	29.302.046	91.578.375
Reprises	9111	684.412	691.715
Sur créances commerciales			
Actées	9112	104.631.523	3.938.435
Reprises	9113	2.787.712	3.740.224
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115	188.903.243	243.632.159
Utilisations et reprises	9116	241.822.584	190.883.827
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	1.394.105.878	256.992.978
Autres	641/8	23.309.197	47.130.828
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	2,8	2,7
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	5.550	5.014
Frais pour la société	617	169.669	187.229

**RÉSULTATS FINANCIERS****PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Garantie donnée

Autres

Actualisation Mise à l'arrêt définitif Tihange 2,7%

**CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES****Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

**Autres charges financières**

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

**Provisions à caractère financier**

Dotations

Utilisations et reprises

**Ventilation des autres charges financières**

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

**Autres**

Différences de change réalisées et non réalisé

Swap (Net Investment Hedge)

Commissions sur garanties

Autres

Actualisation de la dette Principes Directeurs

Dérivés GNL

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	101.560	101.560
9126		
754	31.388.195	
	921.906	1.971.968
	784.704	233.108
		2.345.174
6501		
6502		
6510		
6511		
653	401.649	225.588
6560	3.083.962	2.912.040
6561		
654		
655		
	-3.105.902	16.386.105
	7.665.359	2.369.644
	6.063.301	5.677.261
	2.212.482	2.491.102
	4.007.822	4.926.300
		4.508.000

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	<b><u>1.830.953.560</u></b>	<b><u>1.810.113.202</u></b>
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	(76A)	<b>147.642.727</b>	<b>47.684.495</b>
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	318.381	1.200.044
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	147.324.346	46.484.452
<b>Produits financiers non récurrents</b>	(76B)	<b>1.683.310.833</b>	<b>1.762.428.707</b>
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	1.683.301.471	1.754.843.013
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	9.362	7.585.694
Autres produits financiers non récurrents	769		
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66	<b><u>3.795.845.900</u></b>	<b><u>226.635.999</u></b>
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	(66A)	<b>3.700.934.191</b>	<b>225.429.682</b>
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	34.430.817	6.404.727
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620	382.065.576	18.397.688
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	3.284.437.798	200.627.267
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	(66B)	<b>94.911.708</b>	<b>1.206.317</b>
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	91.315.115	
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	3.596.593	1.206.317
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés  
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif  
Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés  
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

Base taxable minimale - Frais de voiture à concurrence d'une quotité de l'avantage de toute nature

Codes	Exercice
9134	<b>351.618</b>
9135	351.618
9136	
9137	
9138	<b>24.650</b>
9139	24.650
9140	
	1.317.537

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

Exercice

**Sources de latences fiscales**

Latences actives  
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs  
Autres latences actives  
Revenus définitivement taxés  
Provision taxées  
Déduction pour investissement

Latences passives  
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	13.197.483.757
9142	1.598.876.238
	11.361.076.839
	201.130.906
	36.399.774
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)  
Par la société

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel  
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	7.937.639.795	4.685.596.441
9146	9.370.468.360	5.381.463.703
9147	132.028.264	124.430.930
9148	20.154	21.010

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS**

**Dont**

- Effets de commerce en circulation endossés par la société
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

**GARANTIES RÉELLES**

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

- Hypothèques
  - Valeur comptable des immeubles grevés
  - Montant de l'inscription
  - Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat
- Gages sur fonds de commerce
  - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement
  - Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat
- Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs
  - La valeur comptable des actifs grevés
  - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs
  - Le montant des actifs en cause
  - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Privilège du vendeur
  - La valeur comptable du bien vendu
  - Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	<b><u>935.322.052</u></b>
9150	
9151	
9153	935.322.052
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	216.177.312
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

## Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

91612

Montant de l'inscription

91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632

## Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

## Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

233.058.109

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

## Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

## Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

**BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**

## Garanties reçues

87.844.236

Montant à payer dans le cadre de location

119.342.396

Autres engagements donnés

362.193.880

Engagements donnés Solvay Lanxess &amp; Total

19.956.569

Engagements donnés SYNATOM

402.949.000

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

Engagements de contrats long terme de maintenance et soustraitance

207.342.035

Achats fermes d'immobilisations corporelles

67.468.501

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS****MARCHÉ À TERME****Marchandises achetées (à recevoir)**

9213

**14.703.329.229****Marchandises vendues (à livrer)**

9214

**40.929.648.911****Devises achetées (à recevoir)**

9215

**2.836.998.919****Devises vendues (à livrer)**

9216

**2.832.108.995**

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Exercice

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

**Description succincte**

Engagements en matière de pensions

-Des conventions collectives, applicables au personnel " barémisé " engagé avant le 1er juin 2002 et au personnel cadre engagé avant le 1er mai 1999, octroient des avantages permettant au personnel d'atteindre, pour une carrière complète et y compris la pension légale, un complément de pension de retraite égale à 75% du dernier revenu annuel. Ces compléments sont réversibles à 60% aux ayants droits. Il s'agit de régimes à prestations définies. En pratique, ces prestations sont, pour la plupart des participants, liquidées sous forme de capital payé à l'âge de la pension. La plupart des obligations résultant de ces plans de pension sont financées auprès des fonds de pension Elgabel et Pensiobel, et d'une compagnie d'assurance. Les plans de pension préfinancés sont alimentés par des cotisations des salariés concernés et d'Electrabel. Les cotisations d'Electrabel sont déterminées annuellement sur base d'une expertise actuarielle.

A titre indicatif, l'engagement relatif à ces régimes évalué selon la norme IAS19 (Projected Unit Credit Method) s'élevait à respectivement 127 507 K€ et 81 956 K€ au 31 décembre 2021 et 2022.

Le personnel "barémisé " engagé à partir du 1er juin 2002 et le personnel cadre engagé à partir du 1er mai 1999 bénéficient de plans à cotisations soumis à la loi belge sur les pensions complémentaires (garantie de rendement minimum). La loi du 18 décembre 2015 a fixé le taux minimums garantis comme suit :

- pour les cotisations payées à partir du 1er janvier 2016 : taux minimum garanti basés sur les taux OLO avec un minimum de 1,75% et un maximum de 3,75%.
- pour les contributions payées jusqu'au 31 décembre 2015, les taux appliqués depuis 2004 continuent à s'appliquer (soit 3,25% et 3,75% sur les contributions payées respectivement par l'employeur et l'employé)

Au vu de ces taux minimums garantis, ces plans qualifient de plans à prestations définies. Toutefois une comparaison entre le rendement réalisé et le taux minimum garanti a été effectuée et la société a conclu sur cette base que le sous-financement constaté n'était pas significatif au 31 décembre 2019. Les primes versées dans le cadre de ces régimes sont gérées par les fonds de pension Powerbel et Enerbel. La charge comptabilisée en 2021 au titre de ces régimes à cotisations définies s'élève à 23,54 M€ contre 23,23 M€ en 2022.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

La société accorde des avantages après l'âge de la pension tels que le remboursement de frais médicaux, des réductions sur les tarifs de l'électricité et du gaz, ainsi que des primes jubiléées. A l'exception de l' " allocation transitoire " (prime de fin de carrière), ces avantages ne font pas l'objet de préfinancements.

A titre indicatif, l'engagement relatif à ces autres avantages postérieurs à l'emploi évalué selon la norme IAS 19 s'élevait à respectivement 412 663 K€ au 31 décembre 2021 pour le personnel actif et pensionné à 299 651 K€ pour le personnel actif et pensionné au 31 décembre 2022. A partir de 2019 une provision a été constituées pour les avantages postérieurs à l'emploi (avantage tarifaires et soins de santé pour les pensionnés.

**Mesures prises pour en couvrir la charge**

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Exercice

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**
**ENTREPRISES LIÉES**
**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Placements de trésorerie**

Actions

Créances

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs**
**Résultats financiers**

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

**Cessions d'actifs immobilisés**

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	<b>37.645.234.580</b>	<b>36.063.116.415</b>
(280)	35.282.956.402	33.688.019.759
9271		
9281	2.362.278.178	2.375.096.657
9291	<b>4.910.412.092</b>	<b>5.237.381.379</b>
9301		
9311	4.910.412.092	5.237.381.379
9321		
9331		
9341		
9351	<b>26.103.852.801</b>	<b>24.180.825.913</b>
9361	13.158.355.098	14.669.611.262
9371	12.945.497.703	9.511.214.651
9381	237.158.186	233.996.760
9391		
9401		
9421	1.261.643.948	85.500.182
9431	2.624.590	417
9441	178.452	265.464
9461	618.058.900	596.695.089
9471	5.619.569	5.661.140
9481		3.041
9491		1.206.317

**ENTREPRISES ASSOCIÉES****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs****AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	<b>1.301.038</b>	<b>1.301.038</b>
9262	1.301.038	1.301.038
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC****LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur****Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	450.000
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)****Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	1.327.385
95061	
95062	
95063	62.250
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

### POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Instruments financiers dérivés	Change	Couverture	4.492.181.232		-61.115		49.309
Instruments financiers dérivés relatifs au Cash Flow Hedge	Change	Couverture	104.963.427		-1.461.868		1.020.308
Instruments financiers dérivés relatifs aux ventes de droits	Marché Energie	Couverture	78.191		-35.431.527		-145.685.649
Instruments financiers dérivés relatifs aux achats de droits	Marché Energie	Spéculation	0				
Instruments financiers dérivés relatifs aux ventes de droits	Marché Energie	Spéculation	0				
Achats de Gaz instruments MWH	Marché Energie	Couverture	208.949.186		1.159.381.279		13.953.616.702
Ventes de Gaz Instruments MWH	Marché Energie	Couverture	9.264.234		-831.961.900		-12.891.042.204
Achats de Power Instruments MWH	Marché Energie	Couverture	578.962.524	1.538.952.460	10.437.458.016	433.280.717	20.342.336.763
Instruments financiers dérivés relatifs au Net Investment Hedge	Change	Couverture	1.078.279.513	-4.326.606	6.250.747	-6.131.266	-6.459.241
Vente de Power Instruments MWH	Marché Energie	Couverture	1.021.953.693	-1.462.944.145	-14.010.826.333	-451.527.696	-23.848.270.222
Instruments financiers dérivés relatifs aux achats de Charbon	Marché Energie	Couverture	1				8.755.051
Instruments financiers dérivés relatifs à la vente de charbon	Marché Energie	Couverture	1				-8.461.147
Instruments financiers dérivés relatifs aux achats de Charbon	Marché Energie	Couverture	1				
Instruments financiers dérivés relatifs à la vente de charbon MWH	Marché Energie	Couverture	1				
Instruments financiers dérivés relatifs aux achats de droits	Marché Energie	Couverture	9.505		29.146.436		142.960.882

### IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

Valeur comptable	Juste valeur

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 3:26, §2 et §3 du Code des sociétés et des associations  
L'exemption a été votée en date du 27 avril 2021 par l'Assemblée Générale

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la société mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

ENGIE SA  
FR542107651  
Place Samuel de Champlain 1  
92400 Courbevoie  
FRANCE

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

ENGIE SA  
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand  
Place Samuel de Champlain 1  
92400 Courbevoie  
FRANCE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus

ENGIE SA  
Place Samuel de Champlain 1  
92400 Courbevoie  
FRANCE

---

**RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S)  
ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3:65, §4 ET §5 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**

Codes	Exercice
9507	2.449.000
95071	371.000
95072	
95073	
9509	
95091	
95092	
95093	

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

**Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

**RÈGLES D'ÉVALUATION**

## REGLES D'EVALUATION

## A. Les frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris en charge dans l'exercice où ils sont exposés, à l'exception des frais d'émission d'emprunts qui sont amortis de manière linéaire sur une durée n'excédant pas celle des emprunts sous-jacents.

## B. Les immobilisations incorporelles

## 1. Recherche et développement

Les frais de recherche sont pris en charge au cours de l'exercice où ils sont exposés.

Il n'est pas procédé à l'activation de frais de développement de nouveaux produits ou de nouvelles activités.

Les investissements dans des systèmes informatiques sont portés à l'actif et sont amortis linéairement sur la durée de leur utilisation probable, celle-ci ne pouvant pas excéder 5 ans.

## 2. Quotas d'émission de gaz à effet de serre et certificats verts

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en immobilisations incorporelles à leur coût d'acquisition, qu'ils aient été acquis à titre onéreux sur le marché pour couvrir les besoins opérationnels ou qu'ils aient été alloués à titre gratuit par les autorités publiques. Dans ce dernier cas, le coût d'acquisition est nul.

Une dette est reconnue au passif du bilan pour couvrir les obligations de restitution de quotas en fonction des émissions réelles. Cette dette est basée, d'une part, sur le coût moyen pondéré des quotas détenus physiquement ou achetés à terme mais non encore réceptionnés physiquement et, d'autre part, sur le prix de marché des quotas restant à acquérir.

S'il existe à la date de clôture, suite aux émissions de l'exercice ou des exercices précédents, un excédent éventuel de quotas par rapport aux obligations de livraison aux autorités publiques, cet excédent ne fait pas l'objet d'une évaluation au plus bas entre le coût moyen pondéré d'acquisition et le prix de marché à la clôture s'il est plus que probable que celui-ci sera utilisé pour couvrir des obligations résultantes d'émissions futures.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre acquis par la société dans le cadre de ses activités de Trading sont comptabilisés au bilan, et font l'objet, à la clôture des comptes, d'une évaluation à la valeur de marché. En vertu du principe de prudence, les pertes latentes qui peuvent en résulter sont prises en charge.

Les certificats verts sont également comptabilisés en immobilisations incorporelles, au coût d'acquisition s'ils ont été achetés, et au prix du marché, par contrepartie d'un compte de produits, s'ils sont obtenus à partir d'énergies renouvelables produites par la société.

Une dette est reconnue au passif du bilan pour le montant estimé de certificats verts à délivrer. Cette dette est évaluée à la moyenne pondérée du coût d'acquisition des certificats détenus, qu'ils aient été générés en interne ou acquis, et au prix du marché pour les certificats que la société ne détient pas.

S'il existe à la date de clôture, suite aux ventes d'électricité de l'exercice ou des exercices précédents, un excédent éventuel de certificats verts par rapport aux obligations de livraison aux autorités publiques, celui-ci ne fait pas l'objet d'une évaluation au plus bas entre le coût moyen pondéré d'acquisition et le prix de marché à la clôture s'il est plus que probable que cet excédent sera utilisé pour couvrir des obligations résultantes de ventes futures.

## C. Les immobilisations corporelles

## 1. Valeur d'acquisition

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport.

ELECTRABEL a acquis des droits sur des capacités de production de la centrale nucléaire de Chooz B, propriété d'EDF. Ces droits acquis dans le cadre de la participation au financement de la construction confèrent à la société le droit d'acheter une quote-part de la production sur la durée de vie des actifs sous-jacents. Ces droits à capacité sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, n'excédant pas 40 ans.

## 2. Frais accessoires

Les frais accessoires aux investissements sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées.

Ils sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

## 3. Interventions de tiers

Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci, et sont, dès lors, déduites de la base d'amortissement. Aucune dotation n'est plus calculée dès le moment où la valeur comptable nette des installations, interventions déduites, est nulle.

## 4. Intérêts intercalaires

Des intérêts intercalaires afférents aux capitaux empruntés pour financer des immobilisations (in)corporelles sont capitalisés (ou activés) pour autant que ces charges concernent la période qui précède la mise en service industrielle des installations. Les intérêts intercalaires font l'objet d'amortissements au même rythme que les équipements auxquels ils se rapportent.

## 5. Amortissements

Le montant amortissable de chaque partie significative d'une immobilisation corporelle est amorti séparément (méthode des composants) sur sa durée d'utilisation probable en utilisant la méthode linéaire. Les dotations sont constituées à partir de la mise en service industrielle des installations.

Les installations techniques financées par des contrats de leasing sont amorties en fonction du taux d'amortissement appliqué dans la catégorie d'immobilisations à laquelle elles appartiennent.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

-20 à 33 ans pour les bâtiments industriels et administratifs ainsi que pour les immeubles d'habitation;

-20 à 50 ans pour les installations de production d'électricité (en fonction de la technologie);

-25 à 70 ans pour le génie civil des ouvrages hydrauliques;

-10 ans pour les installations de cogénération et de récupération d'énergie;

-10 ans pour les équipements de télétransmission, les fibres optiques, le mobilier et l'outillage;

-10 ans pour les simulateurs de conduite des centrales.

En cas de prolongation ou de réduction de la durée probable d'utilisation d'un actif corporel, la valeur résiduelle est amortie de manière linéaire sur la durée de vie restante au moment du changement.

## D. Les immobilisations financières

## 1. Participations, actions et parts

Les participations, actions et parts de sociétés sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport, à l'exclusion des frais accessoires et sous déduction des montants restant éventuellement à libérer.

A la fin de chaque exercice, chaque titre fait l'objet d'une évaluation individuelle en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée. La méthode d'évaluation est choisie objectivement en tenant compte de la nature et des caractéristiques du titre concerné. Dans la plupart des cas, la valeur d'actif net est retenue, ou la valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur d'actif net. Le critère retenu pour un titre est appliqué de manière systématique d'un exercice à l'autre, sauf si l'évolution des circonstances le justifie, auquel cas une mention particulière est faite dans l'annexe.

Lorsque l'évaluation ainsi réalisée fait apparaître une dépréciation durable par rapport à la valeur d'inventaire, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value constatée. Une reprise exceptionnelle de réduction de valeur peut être effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur les titres ayant fait antérieurement l'objet d'une réduction de valeur. Hormis ce cas, il n'est procédé à aucune réévaluation des titres, nonobstant les plus-values latentes, même durables, que peut faire apparaître l'évaluation de ceux-ci.

## 2. Créances comptabilisées en immobilisations financières

Les créances comptabilisées en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, ces créances et ces titres font l'objet d'une réduction de valeur à due concurrence.

## E. Les créances à plus et à moins d'un an

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance apparaît incertain ou compromis, en tout ou en partie.

En cas de faillite ou de réorganisation judiciaire, les créances impayées sont d'office considérées comme douteuses et leur valeur totale nette (TVA exclue) fait immédiatement l'objet d'une réduction de valeur. D'autres créances peuvent faire l'objet de réductions de valeur, adaptées à chaque cas.

## F. Les stocks

## 1. Stocks de combustibles

Les combustibles et autres matières premières sont portés à l'actif à leur prix d'acquisition, qui comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport éventuels.

Les stocks sont valorisés en fin de période comptable sur base du prix moyen pondéré calculé par type de combustible et par centrale de production. Des réductions de valeur sont comptabilisées lorsque le prix du marché s'avère inférieur à la valeur nette comptable.

## 2. Stocks de matériel et de marchandises

Les matières consommables, les fournitures et les marchandises sont enregistrées à l'actif à leur prix d'acquisition, y compris les éventuels frais accessoires. Les stocks correspondants sont valorisés selon la méthode du prix moyen pondéré.

Une réduction de valeur est appliquée aux matières consommables et aux fournitures qui, vu leur obsolescence, ne peuvent plus servir à l'exploitation ou dont la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur figurant dans les livres.

## 3. Commandes en cours

Les commandes en cours sont portées à l'actif du bilan à leur coût de revient.

## G. Les subsides en capital

Le montant des subsides accordés est repris au passif du bilan sous déduction des transferts successifs dans les comptes de résultats.

Les subsides sont comptabilisés au moment de la notification par l'autorité compétente, ou, à défaut, lors de leur encaissement. Ces transferts sont étalés linéairement sur une durée correspondant à la durée d'amortissement des installations qui font l'objet des subsides.

## H. Les provisions et impôts différés

A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, arrête les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

## 1. Provisions pour gros entretien et grosses réparations

Les provisions sont constituées systématiquement pour couvrir les travaux de révision périodique et de grosses réparations des centrales de production. Les provisions sont basées sur une estimation préalable du coût des travaux avant chaque cycle de révision. Ces coûts sont répartis sur le nombre d'années que comporte chaque cycle de révision ou sur le nombre d'années restant à couvrir avant l'exposition des dépenses. Les provisions constituées au cours des exercices antérieurs sont régulièrement revues et adaptées si nécessaire. Elles font l'objet d'une reprise en compte de résultat si elles deviennent sans objet.

## 2. Provisions pour démantèlement et assainissement

## a) Centrales nucléaires

Les provisions liées au démantèlement des centrales nucléaires et à la gestion du combustible irradié dans ces centrales (organisées sous le contrôle de la Commission des Provisions Nucléaires créé par la loi du 11 avril 2003) ont été transférées vers Synatom.

La société met en oeuvre la méthodologie appliquée pour les centrales nucléaires belges, telle qu'approuvée par la Commission des Provisions Nucléaires, pour déterminer la provision constituée pour couvrir sa quote-part dans l'obligation de démantèlement de la centrale de Chooz, propriété d'EDF, dans laquelle ELECTRABEL détient un droit de tirage.

## b) Centrales thermiques conventionnelles

Des provisions sont constituées en application des obligations environnementales, légales et/ou contractuelles pour couvrir les dépenses de démolition et d'assainissement des sites des centrales électriques conventionnelles. Ces provisions sont basées des estimations techniques et budgétaires les plus appropriées. Les risques de pollution du sol ont été évalués en collaboration avec les administrations

environnementales compétentes et un projet d'assainissement est mis en place partout où cela s'avère nécessaire.

3. Provisions pour régimes de prépensions conventionnels

Depuis le 31.12.1992, une provision a été constituée en couverture des charges qui résultent du départ anticipé en prépension de membres du personnel, dans le cadre des conventions collectives de travail (ou de la transposition de celles-ci au personnel de cadre), qui permettent aux agents de quitter le service avant l'âge légal de la prépension (60 ans). Ces charges sont constituées par les rémunérations des agents concernés, en ce compris l'ensemble des charges patronales.

4. Provisions pour pensions et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi

Concernant les cotisations aux régimes de pension à cotisation définie versées depuis le 1er janvier 2004, la loi impose un rendement annuel moyen sur la carrière de 1,75% minimum, le déficit éventuel étant à la charge de l'employeur. Il en résulte que, pour la partie des engagements correspondant aux cotisations versées depuis cette date, le régime doit être considéré comme un plan à prestations définies. Cependant, le régime reste comptabilisé comme un régime à cotisations définies, en l'absence notamment de passif net matériel identifié. Une comparaison entre le rendement réalisé et le taux minimum garanti est effectuée chaque année, et le sous-financement constaté fait l'objet d'une provision s'il est jugé significatif à la date de clôture.

Concernant les régimes de pension à prestations définies (but à atteindre), la valorisation du montant des engagements de retraite et assimilés est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques. Le déficit éventuel par rapport aux actifs de couverture est pris en charge par l'employeur conformément à la réglementation en vigueur.

I. Les dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

J. Présentation du chiffre d'affaires

Conformément aux pratiques du secteur de l'énergie (au niveau international), et du secteur financier, le chiffre d'affaire relatif aux opérations de trading d'électricité de gaz et de combustibles n'inclut que la seule marge de négoce, qui correspond aux ventes nettes des achats y relatifs. Si cette marge est négative elle est présentée dans la rubrique approvisionnements et marchandises.

Dans l'activité portfolio management les ventes et achats physique de gaz et d'électricité sont aussi présenté net si une vente et achat se produit sur le même heure et point de livraison.

Cette compensation est réalisée en application de l'article 29 de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001, et se justifie par le fait qu'une présentation brute de ces activités donnerait une fausse image des résultats de l'entreprise, en montrant un chiffre d'affaires et des approvisionnements disproportionné par rapport à la marge dégagée sur ces activités.

K. Les droits et engagements hors bilan

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés dans les annexes, par catégorie, pour la valeur nominale de l'engagement figurant au contrat ou, à défaut, pour la valeur estimée. Les droits et engagements non susceptibles d'être quantifiés sont mentionnés de manière qualitative / descriptive.

L. Les instruments financiers et produits dérivés

Afin de gérer les risques inhérents à son activité, Electrabel utilise des instruments financiers pour couvrir les risques de fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change et des prix d'électricité et de combustibles. Il s'agit de contrats à terme (financiers et physiques) et de produits dérivés comme les swaps

Le principe comptable appliqué consiste à prendre en résultat les écarts (positifs ou négatifs) engendrés par les fluctuations de la juste valeur des instruments financiers de la même manière (ou de manière symétrique) que les opérations auxquelles ils se rapportent (couverture spécifique).

La même règle est d'application en cas de couverture générale d'ensembles d'actifs ou de passifs de même nature.

Les produits des opérations financières qui ne sont pas spécifiquement identifiées comme des instruments de couverture (couverture

spécifique ou générale) font l'objet, à la clôture des comptes, d'une évaluation en valeur de marché des positions ouvertes qu'ils génèrent.

En vertu du principe de prudence, les pertes latentes relatives aux activités de trading sont prises en charge.

M. Les opérations, avoirs et engagements en devises

Les opérations courantes en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change au comptant du jour d'enregistrement.

Les actifs et passifs non monétaires (soit principalement les frais d'établissement, les immobilisations corporelles et incorporelles, les immobilisations financières et les stocks) restent valorisés aux cours de conversion historiques; cette valeur sert de base au calcul des amortissements et des éventuelles réductions de valeur (voir ci-avant).

Les différences de change constatées lors de la réalisation des actifs et passifs monétaires (créances, emprunts et dettes) sont directement prises en résultats.

Les acomptes versés sont considérés comme actifs monétaires ou non monétaires selon leur destination.

En fin d'exercice, les principaux postes monétaires en devises font l'objet d'une réévaluation sur base des cours de change au comptant à la date d'arrêté des comptes, à l'exception des postes faisant l'objet d'une couverture spécifique et auxquels s'appliquent les cours de couverture. Les écarts de conversion nets par devise constatés à cette occasion sont actés dans les comptes de régularisation s'il s'agit d'un bénéfice latent et, pris en charge dans le compte de résultat s'il s'agit d'une perte latente.

Les écarts de conversion positifs et négatifs constatés sur les valeurs disponibles sont pris en résultats.

**AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE**

## RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

## 1. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (annexe C.6.3.1)

Eu égard aux contraintes comptables découlant du régime particulier du contrôle auquel les entreprises du secteur sont soumises, ELECTRABEL a été autorisée en vertu de l'article 125 du code des sociétés, à adapter les rubriques des immobilisations corporelles du bilan à partir de l'exercice 1980.

Cette modification consiste essentiellement en un transfert :

- du génie civil, de la rubrique 22 à la rubrique 23;
- de l'outillage, de la rubrique 23 à la rubrique 24;
- des maisons d'habitation, de la rubrique 26 à la rubrique 22.

## 2. . Autres produits financiers (rubrique 752/9) Annexe à 6.11 code 9125

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :

Subside en capital

	31/12/2022	31/12/2021
Wind Ford Genk	8.477,76	8.477,76
Wind Volvo Cars	10.047,00	10.047,00
Wind Volvo Truck	9.410,28	9.410,28
Wind Zeebrugge	4.656,96	4.656,96
Wind Beekaert -Zwevegem	10.061,04	10.061,04
Rodenhuize	51.734,88	51.734,88
DS Textiles Derndermonde	7.172,40	7.172,40
<b>Total</b>	<b>101.560,32</b>	<b>101.560,32</b>

## 3. Chiffre d'affaires annexe C 6.10

Comme requis par l'article 3.2§2 de l'arrête royal du 29/04/2019, nous présentons ci-après les montants bruts, avant compensation

	31/12/2021	31/12/2022	
ELECTRICITE	Chiffres d'affaires brut	29.042.602.929	16.228.888.755
7.287.297.787	Netting Electricité	- 14.125.340.378	-
8.941.590.968	Chiffres d'affaires net	14.917.262.551	
GAZ	Chiffres d'affaires brut	6.859.910.942	
3.394.003.701	Netting Gaz	- 356.250.863	
- 143.684.762	Chiffres d'affaires net	6.503.660.079	
3.250.318.939	Chiffres d'affaires brut	295.659.783	
PRESTATION DE SERVICE ET AUTRES ACTIVITE	Netting		0
256.659.783	Chiffres d'affaires net	295.659.783	
0	Chiffres d'affaires brut = net	135.174.964	
256.659.783			
AUTRES			
93.190.871			

## 4. Bilan social annexe C10

En tant qu'employeur, Electrabel applique pour un même travail, ou un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes. Nous appliquons une politique salariale dans laquelle toute différenciation de salaire fondée sur le sexe est exclue.

## 5. Provisions nucléaires annexe C 6.9

La loi belge du 11 avril 2003, partiellement abrogée et modifiée par la loi du 12 juillet 2022 attribuée à SYNATOM, filiale d'ELECTRABEL, la gestion des provisions pour le démantèlement des centrales nucléaires et pour la gestion du combustible usé.

Par ailleurs, cette loi organise l'établissement d'une Commission des provisions nucléaires (CPN) dont la mission est de contrôler le processus de constitution et la gestion de ces provisions.

Conformément à la loi, la CPN procède tous les trois ans à un audit de l'application faite des méthodes de calcul utilisées pour la constitution des provisions nucléaires et de leur adéquation.

Dans ce contexte un dossier de réévaluation triennale des provisions nucléaires a été transmis le 2 septembre 2022 par SYNATOM à la CPN qui a émis un ensemble de remarques le 16 décembre 2022 tendant à la confirmation des scénarios de référence, à l'ajout de coûts complémentaires et à l'ajustement des taux d'actualisation. Les provisions comptabilisées au 31 décembre 2022 prennent intégralement en compte les remarques et hypothèses retenues par la CPN.

Toutefois, contestant certaines remarques de la CPN du fait de leur caractère exagérément conservateur ou inadéquat techniquement, ELECTRABEL a remis le 14 février 2023, conformément à la loi, une nouvelle proposition adaptée expliquant les raisons pour lesquelles elle considère qu'il ne peut leur être donné suite. La CPN rendra ensuite son avis définitif, le cas échéant, sous le contrôle juridictionnel de la Cour des marchés de Bruxelles.

Par ailleurs, dans la perspective d'une éventuelle prolongation des réacteurs nucléaires de Doel 4 et Tihange 3, le groupe ENGIE est entré en discussion avec le gouvernement belge sur le plafonnement libératoire pour ENGIE des coûts de traitement des déchets nucléaires, qui représentent environ 58% du total des provisions comptabilisées au 31 décembre 2022. Une lettre d'intention entre les parties a été signée le 22 juillet 2022 confirmée et enrichie par un accord de principes non engageant du 9 janvier 2023. Ces documents prévoient des accords de principes étendus pour le 15 mars et un accord engageant pour juin 2023. Dans l'hypothèse d'un accord effectif entre les parties, le différentiel entre le montant du plafonnement libératoire et le montant des provisions constatées au 31 décembre 2022 serait constitutif d'un passif à comptabiliser.

A défaut d'accord global à date, les provisions comptabilisées au 31 décembre 2022 ne tiennent pas compte d'éventuels engagements complémentaires ni réaménagement des passifs qui pourraient résulter de ces discussions et restent établies sur la base du cadre contractuel et légal actuel qui fixe la durée d'exploitation des unités nucléaires à 50 ans pour Tihange 1 ainsi que Doel 1 & 2 et à 40 ans pour les autres unités.

Les provisions intègrent dans leurs hypothèses l'ensemble des obligations réglementaires environnementales existantes ou dont la mise en place est prévue au niveau européen, national ou régional. Si une nouvelle législation devait être introduite dans le futur, les coûts estimés servant de base aux calculs seraient susceptibles de varier.

L'évaluation des provisions intègre des marges pour aléas et risques afin de tenir compte du degré de maîtrise des techniques de démantèlement et de gestion du combustible usé. Des marges pour aléas relatifs à l'évacuation des déchets sont déterminées par l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAP) et intégrées dans ses relevances. SYNATOM estime par ailleurs des marges appropriées pour chaque catégorie de coûts.

La prise en compte des remarques de la CPN et les obligations liées aux projets de dépôts de déchets nucléaires ont conduit à une revalorisation des passifs nucléaires dans les comptes de SYNATOM de 2,9 milliards d'euros, au-delà de la charge nette annuelle récurrente de l'exercice, principalement induite par une diminution du taux d'actualisation de la provision pour gestion du combustible usé et une augmentation de certains coûts retenus pour l'évaluation de la provision pour le démantèlement des sites de production nucléaire.

Enfin, le montant des provisions ainsi comptabilisées sera également susceptible d'être revu en cas d'accord restant à signer avec le gouvernement.

## A. Provisions pour la gestion de l'aval du cycle du combustible nucléaire

Le calcul des dotations aux provisions pour la gestion du combustible nucléaire usé est effectué sur la base d'un coût unitaire moyen, déterminé pour l'ensemble des quantités qui auront été utilisées jusqu'à la fin de la période d'exploitation des centrales et appliqué aux quantités générées en date de clôture. Une dotation annuelle, correspondant à l'effet de désactualisation des provisions, est également constituée.

Après son déchargement d'un réacteur et son entreposage temporaire sur site, le combustible nucléaire usé fera l'objet d'un conditionnement, avant son évacuation en stockage à long terme.

L'hypothèse de stockage de long terme intégrée dans le scénario retenu par la CPN se base sur le dépôt en couche géologique profonde dans un site restant à identifier et qualifier en Belgique. Ce scénario n'est à ce jour pas confirmé par l'adoption d'un programme national conforme à l'article 12 de la directive 2011/70/EURATOM. La Commission européenne a, à ce titre, adressé le 27 novembre 2019 un avis motivé à la Belgique dans le cadre de la procédure de manquement de l'article 258 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Un arrêté royal du 28 octobre 2022 a depuis institué la première partie de la Politique nationale en matière de gestion à long terme des déchets radioactifs de haute activité et/ou de longue durée de vie et précisant le processus d'institution par étapes des autres parties de cette Politique nationale. Cet arrêté royal confirme le stockage en profondeur de ces déchets sur le territoire belge sur un ou plusieurs sites "comme" l'avant-projet de concept de gestion à long terme des déchets radioactifs visés à l'article 3, en attendant le résultat du processus décisionnel (...). Il consacre également la réversibilité de la Politique nationale, qui implique, après reconsidération, la possibilité de revenir sur une ou plusieurs parties de cette Politique. Il n'est ainsi pas possible de garantir que le stockage en profondeur des déchets de catégorie B - de faible ou moyenne activité à longue durée de vie issus du démantèlement et C - de haute activité et/ou de longue durée de vie restera la solution technique choisie par la Belgique.

Si cette hypothèse devait être remise en cause, les coûts de la gestion de l'aval du cycle pourraient devoir être ajustés. Le groupe ENGIE a par

ailleurs mis l'Etat en demeure de mettre fin à l'incertitude créée par cet état de fait et aux dommages causés par le report des différents projets nécessaires à la gestion des déchets nucléaires en Belgique et réserve ses droits à en demander le cas échéant réparation. Compte tenu d'un ensemble d'évolutions du marché du combustible nucléaire, la société de provisionnement nucléaire a proposé et la CPN a confirmé que le scénario de retraitement partiel du combustible afin de permettre le traitement notamment du MOX historiquement utilisé dans les centrales belges, ne pouvait plus être le scénario de référence. Contrairement aux évaluations précédentes, le scénario de référence retenu n'intègre plus le coût d'un contrat de retraitement ni les marges pour aléas associées mais intègre une hypothèse d'évacuation directe du MOX en stockage en profondeur. Si les circonstances venaient à changer, le calcul des coûts pourrait être revu. Les provisions pour la gestion du combustible utilisé constituées par SYNATOM couvrent l'ensemble des coûts liés à ce scénario : entreposage sur site, transport, conditionnement, entreposage et évacuation géologique. Elles sont déterminées sur la base des principes et paramètres suivants :

- "les coûts d'entreposage comprennent essentiellement les coûts de construction et d'exploitation d'installations complémentaires d'entreposage à sec ainsi que l'exploitation des installations existantes, de même que les coûts d'achat des conteneurs ;
- "le combustible irradié et non retraité est conditionné, ce qui nécessite la construction d'installations de conditionnement en fonction de critères d'acceptation émis par l'ONDRAP. Les recommandations de cette dernière quant au coût de cette installation ont été intégralement prises en compte ;
- "les coûts des opérations d'évacuation en couche géologique profonde sont estimés en utilisant le tarif de redevances, établi par l'ONDRAP sur la base d'un coût total de l'installation d'évacuation de 12 milliards d'euros 2019.
- "l'engagement à terme est calculé sur la base de coûts internes estimés et de coûts externes évalués à partir d'offres reçues de tiers ;
- "le scénario de référence intègre le dernier scénario à jour de l'ONDRAP avec un stockage géologique débutant autour de 2070 qui se clôturera vers 2135 ;
- "le taux d'actualisation retenu par la CPN est de 3,0% (y compris inflation de 2,0%).

Les coûts effectivement supportés dans le futur pourraient différer de ceux estimés compte tenu de leur nature et de leur échéance. Certaines recommandations de l'ONDRAP n'ayant pas encore pu être quantifiées feront l'objet d'une discussion au sein de la CPN qui formulera le cas échéant un avis complémentaire en 2023.

#### Analyse de sensibilité

Les provisions pour la gestion de l'aval du cycle du combustible nucléaire restent sensibles aux hypothèses de coûts, de calendrier des opérations et d'engagement des dépenses ainsi qu'au taux d'actualisation :

- Sur la base d'une analyse réalisée par les experts du groupe ENGIE, certaines remarques de la CPN dans le cadre de la procédure de revue triennale décrite ci-dessus sont considérées comme non justifiées et ont fait l'objet d'un avis motivé envoyé à la CPN. L'impact de la prise en compte de cet avis (à taux d'actualisation de 3,0% comme recommandé par la CPN) représenterait une diminution des provisions de 0,5 milliard d'euros ;
- L'entreprise conteste par ailleurs la baisse de 25 bps par rapport au taux prévalant antérieurement et de 50 bps par rapport à la proposition initiale de SYNATOM. Le maintien du taux connu depuis 2019 de 3,25% représenterait une diminution des provisions de 0,7 milliard d'euros. Ces différents éléments ont fait l'objet d'un avis motivé du groupe ENGIE envoyé à la CPN le 14 février 2023, tel que prévu par la loi du 12 juillet 2022.

- Une augmentation de 10% des redevances de l'ONDRAP au-delà du tarif de référence des redevances pour l'évacuation des déchets de catégorie C se traduirait, à montant de marges d'incertitudes inchangé, par une augmentation des provisions de l'ordre de 200 millions 0,3 milliards d'euros.

#### B. Provisions pour le démantèlement des sites de production nucléaire

Au terme de leur durée d'exploitation, les centrales nucléaires doivent être démantelées. Les provisions constituées dans les comptes de SYNATOM sont destinées à couvrir tous les coûts relatifs tant à la phase de mise à l'arrêt définitif, qui concerne les opérations de déchargement et d'évacuation du combustible irradié de la centrale, qu'à la période de démantèlement proprement dite qui conduit au déclassement et à l'assainissement du site.

La stratégie de démantèlement retenue repose sur un démantèlement (i) immédiat après l'arrêt du réacteur, (ii) réalisé en série plutôt qu'unité par unité et (iii) complet (retour à un "greenfield industriel"), permettant un usage industriel futur du terrain.

Les provisions pour le démantèlement des centrales nucléaires sont constituées sur la base des paramètres suivants :

- "le début des opérations techniques de mise à l'arrêt définitif des installations est fonction de l'unité concernée et du séquençement des opérations pour l'ensemble du parc. Elles sont immédiatement suivies de la phase de démantèlement ;
- "le scénario retenu repose sur un plan de démantèlement et des calendriers qui devront être approuvés par les autorités de sûreté nucléaire. Un dialogue sur les conditions de sûreté des phases de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement des centrales a été initié avec l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN). Les coûts pourraient être amenés à évoluer en considération de l'issue de ces discussions et du projet détaillé de réalisation de ces phases en cours de définition ;
- "le montant à décaisser à terme est déterminé en fonction des coûts estimés par centrale nucléaire, sur la base d'une étude réalisée par un bureau d'experts indépendants et en retenant comme hypothèse la réalisation d'un démantèlement en série des centrales. Les coûts effectivement supportés dans le futur pourraient différer de ceux estimés compte tenu de leur nature et de leur échéance ;
- "les redevances pour la prise en charge des déchets du démantèlement de catégorie A - de faible ou moyenne activité et de courte durée de vie - et B - de faible ou moyenne activité et de longue durée de vie - sont déterminées en utilisant le tarif des redevances établi par l'ONDRAP et en incluant des marges préconisées par l'ONDRAP pour risques de reclassement de déchets compte tenu des incertitudes de définition des critères d'admission des déchets dans ces catégories ; les difficultés dans l'obtention des permis d'exploitation du centre de stockage des déchets de catégorie A ont conduit l'ONDRAP à revoir la définition de la solution technique de stockage dont une nouvelle évaluation a été établie en 2022 ;

- "pour les différentes phases, il est tenu compte de l'inclusion de marges pour aléas, revues par l'ONDRAP et la CPN ;
- "un taux d'inflation de 2,0% est appliqué jusqu'à la fin du démantèlement pour la détermination de la valeur future de l'engagement ;
- "le taux d'actualisation retenu par la CPN est de 2,5% (y compris inflation de 2,0%).

En outre, les passifs constitués au titre de l'évacuation de déchets opérationnels au niveau d'ELECTRABEL intègrent la mise à jour tarifaire validée par le Conseil d'administration de l'ONDRAP en mai 2022.

Enfin, ELECTRABEL a constitué, sur la base des provisions des actifs belges se rapprochant le plus de ces centrales, des provisions destinées à couvrir les coûts relatifs à la phase de mise à l'arrêt définitif de ses droits de tirage dans Tricastin et Chooz B ainsi que pour la période de démantèlement qui conduit au déclassement et à l'assainissement du site de Chooz B, conformément aux accords respectifs conclus avec EDF.

#### Analyse de sensibilité

- Sur la base d'une analyse réalisée par les experts du groupe ENGIE, certaines remarques de la CPN dans le cadre de la procédure de revue triennale décrite ci-dessus sont considérées comme non justifiées et ont fait l'objet d'un avis motivé envoyé à la CPN. L'impact de la prise en compte de cet avis, à taux d'actualisation de 2,50% comme recommandé par la CPN, représenterait une diminution des provisions de 0,6 milliard d'euros.

- Sur la base des paramètres actuellement appliqués pour l'estimation des coûts et du calendrier des décaissements, une variation du taux d'actualisation de 10 points de base est susceptible d'entraîner une modification du solde des provisions pour démantèlement de l'ordre de 85 millions d'euros, à la hausse en cas de diminution du taux et à la baisse en cas d'augmentation du taux.

C. Actifs financiers dédiés à la couverture des dépenses futures de démantèlement des installations et de gestion des matières fissiles irradiées Comme indiqué au point précédent, la loi belge du 12 juillet 2022, abrogeant partiellement et modifiant la loi du 11 avril 2003, attribuée à SYNATOM, filiale détenue à 100% par ELECTRABEL, la mission de gérer et placer les fonds reçus des exploitants nucléaires belges pour couvrir les dépenses de démantèlement des centrales nucléaires et de gestion du combustible usé. En application de la loi du 11 avril 2003, SYNATOM pouvait prêter un maximum de 75% de ces fonds à des exploitants nucléaires dans le respect de certains critères en matière de qualité de crédit.

Conformément à la loi du 12 juillet 2022, le montant des prêts en cours entre SYNATOM et les exploitants nucléaires représentant la contre-valeur des provisions pour la gestion du combustible usé, sera remboursé d'ici le 31 décembre 2025 à SYNATOM selon un échéancier prévu dans la loi. Le montant des prêts en cours entre SYNATOM et ELECTRABEL représentant la contre-valeur des provisions pour le démantèlement sera remboursé d'ici le 31 décembre 2030 à SYNATOM selon un échéancier prévu dans la loi.

La partie des provisions ne faisant pas l'objet de prêts aux exploitants nucléaires est placée par SYNATOM soit dans des actifs financiers extérieurs aux exploitants nucléaires, soit dans des prêts à des personnes morales répondant aux critères de "qualité de crédit" imposés par la loi.

\*) Echancier Aval ( en millions d'Euros )

Remboursement réalisé pour le 31 décembre de l'année concernée

2022	2023	2024	2025
894	889	931	1.071

Montant en principal restant à rembourser le 31 décembre de l'année concernée

2022	2023	2024	2025
2.891	2.002	1.071	0

\*) Echancier Dismantling ( en millions d'Euros )

Remboursement réalisé pour le 31 décembre de l'année concernée

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
683	683	683	683	364	364	364	364	364

Montant en principal restant à rembourser le 31 décembre de l'année concernée

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
3.869	3.186	2.503	1.820	1.456	1.092	728	364	0

Au cours de l'exercice 2022, SYNATOM a, en conséquence, investi près de 1,9 milliards d'euros dans de tels actifs.

L'objectif poursuivi par SYNATOM en termes d'investissement dans ces actifs est d'offrir, à long terme, un rendement suffisant, pour un niveau de risque acceptable, afin de couvrir les coûts liés au démantèlement et à la gestion des matières fissiles irradiées, sous les contraintes de diversification, de minimisation du risque et de disponibilité comme définies par la loi du 12 juillet 2022.

Il incombe au Conseil d'administration de SYNATOM et à son Comité d'investissement de définir la politique d'investissement de SYNATOM après avis de la CPN conformément à la loi du 12 juillet 2022. En s'appuyant sur une politique rigoureuse de contrôle des risques rigoureuse, le Comité d'investissement supervise les décisions d'investissement dont le pilotage est confié à une équipe dirigée par un Directeur des investissements. La valeur des actifs financiers dédiés à la couverture des provisions nucléaires s'élève au 31 décembre 2022 à 6 626 millions d'euros et leur rendement s'établit à -13,56% sur l'exercice. L'année 2022 a été marquée par des événements sans précédents qui ont fortement augmenté la

volatilité des marchés actions et obligataires mondiaux. Les pressions inflationnistes qui ont suivi la crise de la Covid ont poussé les différentes banques centrales à une série de hausse de taux d'intérêts. Les publications des données macroéconomiques mitigées ainsi que la guerre en Ukraine ont impacté les marchés des actions particulièrement en Europe. Toutes les classes d'actifs, excepté le monétaire, ont eu des performances négatives en 2022.

-----  
-----  
6. la sensibilité de la valeur d'International Power aux fluctuations des taux de change : " Cette valorisation restera sensible notamment aux risques de change avec -530 millions d'euros pour 10% d'augmentation de valeur du dollar et -520 millions d'euros pour 10% de baisse de valeur du BRL

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

## Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice 2022

Rapport présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'ELECTRABEL SA  
du 25 avril 2023

---

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion sur les activités d'ELECTRABEL SA (ci-après 'ELECTRABEL' ou la 'Société') au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022.

Nous vous proposons également l'affectation du résultat de l'exercice.

ELECTRABEL affiche une perte de -98 millions d'euros en 2022, qui traduit la comptabilisation de charges non-récurrentes suite à la révision triennale des provisions nucléaires, la bonne performance de ses activités opérationnelles et le regain de valeur de certaines de ses activités internationales qui a conduit à la reprise de dépréciations de titres de filiales.

Le résultat d'exploitation s'élève à -2 432 millions d'euros, en baisse de -3 190 millions d'euros par rapport à 2021. Le résultat d'exploitation récurrent, 1 122 millions d'euros en 2022 contre 937 millions d'euros en 2021, est le reflet des prix élevés captés par les actifs de production, partiellement compensés par l'augmentation des taxes sur les actifs nucléaires, la taxe sur les revenus infra-marginaux mise en place en 2022, la moindre disponibilité des actifs nucléaires, et l'érosion des résultats des activités de commercialisation de gaz et d'électricité.

La disponibilité du parc nucléaire atteint 84% en 2022, en-deçà de l'année 2021 (92%) qui avait enregistré la meilleure performance depuis l'année 2000.

Le résultat d'exploitation non-récurrent s'élève à -3 553 millions d'euros, traduisant notamment l'augmentation des provisions nucléaires d'ELECTRABEL appelées par la Société de provisionnement SYNATOM suite à leur révision triennale, qui a conduit à la comptabilisation d'une charge de -2 807 millions d'euros cette année.

Le résultat financier s'établit à 2 264 millions d'euros, en augmentation de 1 046 millions d'euros par rapport à 2021 grâce au résultat récurrent qui reflète les dividendes perçus par ELECTRABEL en 2022 pour un total de 1 188 millions d'euros. Les éléments non-récurrents contribuent favorablement au résultat financier à hauteur de +1 588 millions d'euros en 2022, notamment suite à la reprise partielle de dépréciation des titres International Power Ltd et ENGIE Energie Nederland Holding BV.

## 1. Chiffres clés (périmètre belge)

	2022	2021
Chiffre d'affaires (millions d'euros)	21.882	12.542
Nombre de collaborateurs	4470	4590
Nombre de clients	2,84 millions	2,76 millions
Capacité de production	9 491 MW	10 242 MW
Capacité de production verte	785 MW	714 MW
Capacité de production sans émissions de CO <sub>2</sub>	62%	66%
Part de marché électricité	45%	44%
Part de marché gaz naturel	43%	42%

## 2. Commentaires sur les comptes annuels

Les comptes annuels publiés par ELECTRABEL ont été établis conformément au référentiel comptable belge.

### 2.1. Compte de résultats abrégé

en M€	2022	2021	Variation 2022 vs 2021
Chiffre d'affaires	21 882	12 542	9 340
Production immobilisée	155	94	61
Autres produits d'exploitation et variation des en-cours	436	332	104
Coût des ventes et des prestations	( 21 351)	( 12 031)	( 9 320)
<b>Résultat d'exploitation récurrent</b>	<b>1 122</b>	<b>937</b>	<b>185</b>
Résultat d'exploitation non récurrent	( 3 553)	( 178)	( 3 376)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>( 2 432)</b>	<b>759</b>	<b>( 3 190)</b>
Résultat financier récurrent	675	( 543)	1 219
Résultat financier non récurrent	1 588	1 761	( 173)
<b>Résultat financier</b>	<b>2 264</b>	<b>1 218</b>	<b>1 046</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	<b>( 168)</b>	<b>1 977</b>	<b>( 2 145)</b>
Impôts sur le résultat	69	( 61)	131
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	<b>( 98)</b>	<b>1 915</b>	<b>( 2 014)</b>

Le **chiffre d'affaires** s'établit à 21 882 millions d'euros, en progression de 9 340 millions d'euros par rapport à 2021. Cette hausse se doit essentiellement à l'évolution des prix du gaz et de l'électricité sur les marchés de gros qui conduit à une augmentation des prix de vente pour l'ensemble des segments de clientèle.

Le **résultat d'exploitation** s'élève à -2 432 millions d'euros et décroît de -3 190 millions d'euros. Le contexte de tensions sur les marchés et de prix élevés bénéficie aux actifs de production mais fragilise les activités de commercialisation. Par ailleurs, l'évolution de la réglementation, comme la mise en place de la taxe sur les revenus infra-marginaux, et les charges non-récurrentes en lien avec la révision triennale des provisions nucléaires pèsent significativement sur le résultat de l'exercice.

Le résultat d'exploitation récurrent progresse de 185 millions d'euros par rapport à 2021. La hausse du prix de l'électricité vendue par l'ensemble du parc de production (+1 907 millions d'euros), les moindres dépréciations des stocks de pièces détachées (+58 millions d'euros) ou la cession partielle du réseau de fibres optiques (+21 millions d'euros) ont contribué à l'amélioration de ce résultat. Ces éléments sont partiellement compensés par une moindre disponibilité du parc nucléaire (-408 millions d'euros), par l'évolution de la taxe nucléaire G2 corrélée à l'augmentation des prix de l'électricité (-759 millions d'euros), par la taxe sur les revenus infra-marginaux (-384 millions d'euros), par le résultat des activités de commercialisation (-146 M€) du fait de la volatilité des prix de marché des commodités, des coûts additionnels liés à la gestion de la crise de l'énergie et de l'augmentation du risque sur les créances clients, et par les primes de rétention qui seraient versées à des salariés des activités de production nucléaire et thermiques (-91 millions d'euros).

Le résultat d'exploitation non-récurrent s'élève à -3 553 millions d'euros. Il provient principalement de l'augmentation des provisions nucléaires d'ELECTRABEL appelées par la Société de provisionnement SYNATOM suite à la révision triennale de 2022, qui a conduit à la comptabilisation d'une charge de -2 807 millions d'euros sur l'exercice. Par ailleurs, une charge de -342 millions d'euros a été enregistrée suite à la revue des provisions de mise à l'arrêt définitif des centrales nucléaires françaises sur lesquelles ELECTRABEL a des droits de tirage et une augmentation des coûts ONDRAF de -370 millions d'euros a été constatée. Enfin, dans le cadre de la mise à l'arrêt des centrales nucléaires de Doel 3 (septembre 2022) et Tihange 2 (février 2023), une dépréciation d'actifs de -34 millions d'euros a été comptabilisée.

Le **résultat financier** s'établit à 2 264 millions d'euros. Le résultat récurrent s'élève à 675 millions d'euros, en augmentation de 1 219 millions d'euros suite aux dividendes versés par les filiales International Power (+590 millions d'euros), Engie Energie Nederland (+330 millions d'euros), Engie Energy Management (+130 millions d'euros) et Engie Invest International (+120 millions d'euros). Le résultat non récurrent de 1 588 millions d'euros est constitué de la reprise partielle des dépréciations comptabilisées les exercices précédents sur les titres International Power Ltd (+1 609 millions d'euros) et Engie Energie Nederland Holding BV (+70 millions d'euros), et de la perte de valeur constatée sur les titres d'Engie Invest International pour -91 millions d'euros.

L'**impôt sur le résultat** s'élève à 69 millions d'euros suite à la révision de la position fiscale d'exercices antérieurs.

## 2.2. Bilan abrégé

### Actif

en M€	2022	2021	Variation 2022 vs 2021
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>39 644</b>	<b>38 164</b>	<b>1 479</b>
Immobilisations incorporelles	860	812	48
Immobilisations corporelles	1 130	1 281	( 151)
Immobilisations financières	37 654	36 072	1 582
<b>Actifs circulants</b>	<b>11 121</b>	<b>9 445</b>	<b>1 676</b>
Créances à plus d'un an	226	124	102
Stocks et commandes en cours d'exécution	173	238	( 65)
Créances à un an au plus	5 952	6 909	( 957)
Valeurs disponibles	16	10	7
Comptes de régularisation	4 755	2 165	2 590
<b>Total de l'actif</b>	<b>50 765</b>	<b>47 610</b>	<b>3 156</b>

Les **immobilisations incorporelles** s'élevaient à 860 millions d'euros, en hausse de 48 millions d'euros par rapport à 2021, suite à l'augmentation des volumes de certificats verts stockés (+28 millions d'euros), à la hausse en valeur du stock de certificats CO<sub>2</sub> (+28 millions d'euros) et à l'amortissement net des systèmes d'information (-16 millions d'euros). L'augmentation des coûts d'acquisition de clientèle est compensée par la charge d'amortissements de l'année.

Les **immobilisations corporelles** diminuent de -151 millions d'euros. Les investissements de l'année, qui s'élevaient à 198 millions d'euros, sont principalement consacrés à la construction de la centrale à cycle combiné de Flémalle (91 millions d'euros), au développement et à la modernisation continue du parc de production nucléaire dans lequel ELECTRABEL a investi 74 millions d'euros en 2022, et aux travaux d'extension de la centrale de pompage-turbinage de Coe (+19 millions d'euros). Ces investissements sont plus que compensés par les amortissements courants d'exploitation qui s'élevaient à -314 millions d'euros, ainsi que par la perte de valeur de -34 millions d'euros constatée sur les actifs de Doel 3 et Tihange 2.

Les **immobilisations financières** sont en augmentation par rapport à 2021, notamment suite à la reprise partielle des dépréciations historiques des titres International Power Ltd et Engie Energie Nederland Holding BV.

Les **créances à court et long terme** diminuent de -855 millions d'euros, principalement du fait du remboursement d'avances octroyées sous forme de prêt à une société liée et de la diminution des liquidités placées dans le pool de trésorerie, en partie compensés par les créances clients dont la hausse reflète l'évolution des prix de marché.

L'évolution des **comptes de régularisation** (+2 590 millions d'euros) se doit essentiellement aux montants de gaz et d'électricité en compteur (+1 472 millions d'euros) et aux primes d'option payées (+1 106 millions d'euros).

## Passif

<i>en M€</i>	2022	2021	Variation 2022 vs 2021
<b>Capitaux propres</b>	<b>16 203</b>	<b>16 302</b>	<b>( 99)</b>
<b>Provisions et impôts différés</b>	<b>1 881</b>	<b>1 549</b>	<b>332</b>
<b>Dettes</b>	<b>32 681</b>	<b>29 759</b>	<b>2 922</b>
Dettes à plus d'un an	13 664	14 863	( 1 199)
Dettes à un an au plus	17 397	14 226	3 172
Comptes de régularisation	1 619	670	949
<b>Total du passif</b>	<b>50 765</b>	<b>47 610</b>	<b>3 156</b>

La variation de -98 millions d'euros des **capitaux propres** correspond essentiellement au résultat de l'exercice.

Les **provisions et impôts différés** s'élèvent à 1 881 millions d'euros au 31 décembre 2022, en augmentation de 332 millions d'euros par rapport à 2021. Cette variation provient principalement des provisions pour mise à l'arrêt définitif des centrales nucléaires françaises sur lesquelles ELECTRABEL possède des droits de tirage (+364 millions d'euros) et de l'utilisation partielle des provisions pour contrats déficitaires de capacité de gaz (-24 millions d'euros). Les augmentations et diminutions des autres provisions relatives aux maintenances des actifs de production, aux principes directeurs, aux régularisations d'accises ou aux avantages postérieurs à l'emploi se compensent globalement.

Les **dettes** s'élèvent à 32,7 milliards d'euros et s'accroissent de 2,9 milliards d'euros par rapport à 2021, en raison de la hausse des prix de marché qui se répercute sur les dettes courantes des activités de négoce et de commercialisation (2,4 milliards d'euros), de l'augmentation des dettes envers SYNATOM en lien avec la révision triennale des provisions nucléaires (2,9 milliards d'euros), de la hausse des avances reçues des clients (+1 milliard d'euros), de la taxe G2 sur les revenus nucléaires (+0,8 milliard d'euros), de la taxe sur les revenus infra-marginaux (0,4 milliard d'euros), et de l'augmentation des coûts ONDRAF (+0,3 milliard d'euros). Cet endettement plus important est en partie compensé par la baisse des collatéraux reçus des dérivés de commodités (-2,4 milliards d'euros), le versement des dividendes sur les résultats 2021 (-1,2 milliard d'euros) ainsi que la diminution des dettes envers SYNATOM (-1,6 milliard d'euros), conformément à l'engagement d'ELECTRABEL de financer via SYNATOM l'intégralité du montant des provisions aval d'ici 2025 et les provisions pour démantèlement d'ici 2030.

Le montant de la dette envers SYNATOM s'élève à 9,8 milliards d'euros au 31 décembre 2022 dont 6,3 milliards liés au démantèlement des centrales et 3,5 milliards au traitement et entreposage du combustible radioactif (aval du cycle).

### **3. Évolution des activités opérationnelles d'ELECTRABEL et événements marquants**

#### **3.1 Une année historique sur les marchés en raison de la guerre en Ukraine**

L'invasion russe en Ukraine en février 2022 a bouleversé le fonctionnement des marchés de l'énergie en Europe. Avec un approvisionnement européen comptant historiquement 40% de gaz russe, la guerre en Ukraine a créé de réelles inquiétudes sur l'approvisionnement en gaz, et a entraîné une volatilité sur les marchés jamais observée.

A court terme, l'Europe a été capable de compenser partiellement l'approvisionnement en gaz russe par une augmentation des autres sources d'approvisionnement, notamment en gaz naturel liquéfié (GNL). Les prix du gaz sur les marchés à terme, qui historiquement se situaient autour de 20-25€/MWh, ont dépassé les 300€/MWh. De même, les prix de l'électricité ont atteint des niveaux historiques à plus de 600€/MWh en Belgique pour livraison en 2023. Au niveau de l'électricité s'ajoutent deux facteurs aggravants significatifs: une faible disponibilité du parc nucléaire français et le niveau de production hydroélectrique au niveau européen en raison de la sécheresse.

Cette volatilité extrême a amené différents fournisseurs, dont ELECTRABEL, à revoir fondamentalement leur offre de contrat de fourniture. Elle a également provoqué une hausse significative de la facture des clients résidentiels comme professionnels, et une évolution du cadre réglementaire suite à la réaction de la Commission européenne et des Etats membres (voir section 8.6, « Risques liés à la structure des marchés électriques en Belgique et en Europe »).

#### **3.2 Le parc de production à la loupe**

##### **3.2.1. Parc nucléaire**

Avec une production des actifs belges à 100% de 41,6 TWh, la disponibilité du parc de production nucléaire s'établit à 84% à fin décembre 2022, en-deçà du niveau record de 92% réalisé en 2021.

L'évènement principal de l'année pour le parc de production nucléaire est l'arrêt de la centrale de Doel 3, conformément au calendrier de sortie du nucléaire prévu par la loi du 31 janvier 2003. L'unité a été définitivement découplée du réseau le 23 septembre 2022 à 21h31, le déchargement final du cœur s'est déroulé sans incident et la mise à l'arrêt définitive s'est poursuivie avec la décontamination chimique réalisée début 2023.

L'ensemble des unités du site de Tihange a été mis à l'arrêt cette année afin de procéder aux travaux de maintenance périodique et à la recharge du combustible. L'arrêt planifié de Tihange 1 a néanmoins dû être prolongé à deux reprises afin de procéder à des interventions sur le circuit secondaire. Au total, la centrale de Tihange 3 aura été arrêtée du 17 février au 5 avril, Tihange 1 du 23 avril au 15 septembre et Tihange 2 du 23 juin au 2 août.

Par ailleurs, Tihange 2 et Tihange 3 ont subi des arrêts d'urgence du 19 au 22 août et du 3 au 18 octobre respectivement. L'opportunité a été saisie pour effectuer des travaux de maintenance additionnels sur la centrale de Tihange 3.

Doel 1 et Doel 2 ont chacune fait l'objet de deux arrêts planifiés au printemps afin de procéder à des travaux de maintenance, d'inspection de conduites dans le circuit primaire de refroidissement, et de recharge du combustible.

### 3.2.2. Sûreté nucléaire

La sûreté et la sécurité nucléaires restent la priorité absolue d'ELECTRABEL.

Avec la croissance des activités de démantèlement, et afin de relever plus efficacement les défis associés à ce projet, y compris en termes de ressources, le Conseil d'administration a décidé en 2022 de confier au Comité Indépendant de Sécurité Nucléaire (*Independent Nuclear Safety Committee, INSC*), les responsabilités qui incombent au Comité de Sûreté Nucléaire.

L'INSC, renouvelé dans sa composition et indépendant, a ouvert ses travaux à des parties prenantes externes et internes, belges et étrangères (y compris d'autres opérateurs nucléaires et experts des matières nucléaires, de gestion de démantèlement et/ou des déchets), en vue de recommander à la direction des solutions innovantes et efficaces.

Ses missions principales visent à (i) enquêter sur les rapports d'accidents de manière régulière, (ii) procéder à des analyses approfondies ponctuelles, (iii) lancer un audit par site, sur base annuelle, avec une partie significative de ce dernier dédiée au démantèlement. Les analyses et observations de ce Comité sont partagées avec l'équipe managériale responsable de ces sujets, avec le contrôle physique (INSO) qui les mentionne dans ses rapports de sûreté trimestriels, et avec le Conseil d'administration.

### 3.2.3. Centrales classiques

En 2021, deux projets d'ELECTRABEL avaient été sélectionnés pour un contrat de capacité de 15 ans dans le cadre des enchères belges de CRM (*Capacity Remuneration Mechanism*) : Flémalle, sur le site des Awirs, et Vilvorde, toutes deux d'une capacité nominale de 875 MW. Le projet de Vilvorde n'ayant pas obtenu des autorités régionales les permis nécessaires à sa réalisation, il n'a finalement pas été retenu par le gouvernement fédéral. Concernant la construction de la centrale de Flémalle, ELECTRABEL a opté dans un premier temps pour le modèle EPC (Ingénierie, Approvisionnement et Construction), dont le principal contrat a été signé fin novembre 2021. Cependant, dans un contexte de hausse spectaculaire des prix des matières premières et des équipements, ELECTRABEL a mis fin au contrat avec la contrepartie durant l'été 2022 pour des raisons du domaine commercial et contractuel. ELECTRABEL s'est alors tourné vers un modèle EPCM (Ingénierie, Approvisionnement et Gestion de la construction), géré conjointement avec Tractebel Engineering. Flémalle aura une efficacité de 63% et contribuera à la sécurité d'approvisionnement de la Belgique dès la mise en service du CRM en 2025. Le projet de Flémalle, qui alimentera les ménages et les entreprises belges en électricité locale et pilotable, s'inscrit dans la transition vers une production décarbonée puisqu'elle sera capable de valoriser des gaz verts, et aura le potentiel de réduire l'intensité en CO<sub>2</sub> de sa production électrique à un niveau très faible..

ELECTRABEL a également investi dans la flotte existante au travers révisions et de travaux d'extension de la durée de vie de centrales gaz à cycle combiné (CCGT) d'Amercœur, Saint Ghislain et Herdersbrug. Ainsi, la capacité installée de Saint Ghislain et d'Herdersbrug, tout comme l'efficacité de Saint Ghislain ont augmenté sur l'exercice. Par ailleurs, ELECTRABEL a décidé en 2022 de poursuivre les investissements dans son parc de CCGT, et de procéder en 2023 et 2024 à des révisions majeures et à la modernisation des CCGT de Drogenbos et Zandvliet (détenue à 50%).

Les travaux d'extension de la centrale de pompage-turbinage de Coe se sont poursuivis en 2022 conformément au plan d'investissement. La centrale de Coe permet d'absorber l'excès d'énergie, notamment renouvelable, pour la restituer sur demande, et fournit des services au réseau électrique afin d'en assurer la stabilité. Grâce à l'augmentation de la capacité installée (+79 MW) et à l'énergie stockée dans les bassins (+450 MWh), Coe

bénéficiera d'une exemption de 80% des coûts de réseau pendant une période de cinq ans, comme cela est prévu dans les tarifs d'Elia.

### **3.2.4. De grandes ambitions en matière d'énergies renouvelables**

Les efforts de développement de nouvelles capacités renouvelables se sont poursuivis en 2022. La capacité éolienne terrestre d'ELECTRABEL effectivement en opération s'élevait fin 2022 à 511 MW. Cette année, plusieurs parcs éoliens ont été mis en service pour une puissance totale de 42 MW : Wondelgem repowering, Dhuy, Retie, Temse et Seneffe (la 200<sup>ième</sup> éolienne d'ELECTRABEL en Belgique). Les parcs éoliens de Frameries, Hoogstraten Hoge Akker, Moervaart Noord, et Bilzen, soit plus que 30 MW au total, étaient en construction en fin d'année. Par ailleurs, ELECTRABEL confirme son ambition de 1000 MW de capacité éolienne terrestre installée à l'horizon 2030.

Sun4Business, la filiale d'ELECTRABEL qui propose des panneaux solaires aux entreprises, via un système de tiers investisseurs, ambitionne d'occuper une place importante en matière de développement, financement, construction et exploitation de parcs solaires photovoltaïques installés chez des clients industriels ou actifs dans le tertiaire. 97 MW au total ont été contractés depuis 2017 (170 sites), dont la plus grande partie (66 MW, soit plus de 200 000 panneaux solaires) a déjà été mise en service. A fin 2030, ELECTRABEL vise une capacité de plus de 300 MW, soit une surface de plus de 300 hectares répartie chez un grand nombre de clients et sur ses sites de production. En 2022, Sun4Business a poursuivi son développement et des installations ont été placées auprès de clients industriels de renom.

Par ailleurs, ELECTRABEL a fait son entrée en 2022 dans le marché de la recharge de véhicules électriques sur le domaine public en remportant un appel d'offre pour une concession visant le déploiement de 5 600 points de recharge dans des communes flamandes des régions d'Anvers, de Flandre orientale et du Limbourg.

## **3.3. Activités de commercialisation**

Conséquence des événements internationaux (guerre en Ukraine, disponibilité du parc nucléaire français), l'année 2022 a été marquée par une forte augmentation et une importante volatilité des prix de l'énergie en Belgique. La facture moyenne annuelle pour un consommateur résidentiel 'dual' (électricité et gaz) a plus que doublé en l'espace d'un an, d'environ 2.250 euro à près de 5.000 euro. Cette augmentation a eu un impact direct sur le pouvoir d'achat des ménages, forcés de puiser dans leur épargne, et sur l'équilibre financier des indépendants, des entreprises et des collectivités.

L'accent a donc été mis en 2022 sur l'accompagnement du client pour contrer les effets de cette crise.

Les montants des factures à payer ont ainsi augmenté, suivis par la hausse des demandes d'échelonnement de paiement. La qualité des processus d'ELECTRABEL a néanmoins permis de fournir toute l'assistance nécessaire aux clients en difficulté, tout en permettant le maintien du ratio d'impayés au niveau des années précédentes.

Les ménages ont par ailleurs pu bénéficier de décisions gouvernementales comme la réduction de la TVA, l'extension du tarif social, ou l'octroi de chèques énergie, dont la mise en place a demandé de multiples ajustements dans les systèmes de facturation dans des délais très courts.

L'année 2022 a également vu l'introduction du MIG6, le nouveau protocole d'échange de données pour l'ensemble des acteurs du marché de l'énergie, fournisseurs et gestionnaires de réseau. Cette nouvelle implémentation majeure, couplée aux conséquences de l'augmentation des prix, a donné lieu à une augmentation spectaculaire

du nombre de questions de clients (+25% sur un an). Pour y faire face, les capacités ont été renforcées dans les centres d'appel et de service à la clientèle.

Les équipes d'ELECTRABEL ont offert une assistance directe aux clients afin d'améliorer leur compréhension et la gestion de leur énergie, que ce soit par le biais de campagnes nationales sur les différents média, par l'envoi de messages personnalisés ou par la mise en place de pages web dédiées. L'application ELECTRABEL, téléchargée plus de 100.000 fois à la fin de 2022, a également permis la gestion au quotidien de l'énergie pour les clients flamands équipés d'un compteur digital. Des solutions web comme l'*Energy Manager* et le *Budget Optimizer* ont par ailleurs permis aux clients qui n'ont pas de compteur digital de gérer leur budget énergie en toute transparence entre deux factures de décompte.

Les efforts de l'entreprise pour répondre aux besoins de ses clients dans cette période exceptionnelle ont permis de limiter la baisse de la satisfaction, qui est retombée légèrement au niveau de 2019, avant la crise sanitaire. ELECTRABEL reste néanmoins en tête des classements, comme celui de Test-Achats, pour ce qui est de la qualité de son service.

Le nombre d'offres énergie a été réduit, les prix fixes laissant la place à une gamme complète de prix indexés (trimestriellement, mensuellement, ou directement sur les marchés *day ahead*). Cette évolution, adoptée par tous les fournisseurs, était nécessaire pour réduire les risques de couverture en limitant les expositions à des échéances à plus court terme.

Dans ce contexte de prix élevés et volatiles, les clients B2C ont également et très largement revu leur consommation à la baisse en modifiant leur comportement et en accélérant leurs décisions d'investissement d'économiseur d'énergie. Cette réduction atteindrait entre 10 et 15% pour le gaz dans la seconde partie de l'année 2022.

Ces bouleversements sans précédent ont exercé une forte pression sur la rentabilité du secteur de la fourniture d'énergie, accélérant la consolidation du marché suite à l'arrêt d'activité de quelques fournisseurs. ELECTRABEL est restée solide et sa part de marché a crû (45% en électricité et 43% en gaz) grâce à un *churn* positif, notamment suite à l'acquisition de plus de 400.000 points de fourniture, et malgré un fort ralentissement de l'activité commerciale globale.

Au-delà de la fourniture d'énergie, ELECTRABEL a affirmé son engagement dans la transition énergétique et a mis en avant sa gamme de produits et services dans les domaines du chauffage et de la production décentralisée. Le portefeuille de contrats a atteint plus de 220.000 clients (boxx, maintenance, assistance, chauffage collectif) et 5.000 ventes d'installations PV, de batteries domestiques et de chaudières ont été réalisées en 2022, malgré les difficultés dans les chaînes d'approvisionnement rencontrées par les sociétés de service (Sungevity, Senec, Cozie). La forte hausse des prix du gaz a également accru l'intérêt des clients pour des solutions de chauffage plus durables. Pour y répondre, ELECTRABEL a développé en 2022 des offres de chauffe-eau thermodynamique et de pompes à chaleur.

En B2B, malgré la reprise globale, certains secteurs comme les services n'ont pas retrouvé les niveaux d'activité d'avant la crise sanitaire. Les prix exceptionnels observés tout au long de l'année sur les marchés de l'électricité et du gaz ont également incité de nombreux clients B2B à réduire leur consommation pour l'année en cours mais aussi à revoir à la baisse leurs prévisions pour les années à venir.

De plus, la volatilité des prix a incité tous les clients B2B à la prudence et à une bonne gestion des risques liés à l'énergie. De nombreux clients ont ainsi préféré conserver ou rejoindre leur fournisseur d'énergie historique. Dans ce contexte, ELECTRABEL a été perçu comme un partenaire énergétique sûr et durable.

Les activités commerciales sur le marché B2B ont été particulièrement intenses en 2022. Les équipes de vente ont fait face à une concurrence très protectrice de son propre portefeuille rendant l'acquisition de nouveaux clients difficile. Elles se sont par ailleurs attelées à répondre au mieux aux attentes des clients en matière contractuelle (type, durée) tout en tenant compte de la réalité des marchés. Les consommations des principaux clients ont été suivies attentivement afin d'améliorer la gestion du portefeuille, et les équipes de service ont suivi et accompagné les clients en difficulté financière.

### **3.4. ELECTRABEL, entreprise socialement engagée**

Projet unique en son genre en Europe, le chantier d'évacuation des 2,3 millions de tonnes de cendres volantes du terril du Hénâ, est en cours depuis fin 2016. Il se poursuivra dans les années à venir. ELECTRABEL s'attèle à remettre le site dans son état d'origine afin d'y développer une nouvelle zone de biodiversité, avec une garantie de sécurité totale à long terme. Fin 2022, plus de 1.050.000 tonnes de cendres volantes ont été évacuées pour être réutilisées chez des cimentiers.

Active en Belgique depuis 2013, la Fondation ENGIE encourage l'inclusion des enfants et des jeunes par le biais du sport, de l'éducation et de la culture. A ce jour, plus de 82 projets et plus de 89.500 enfants ont bénéficié d'un coup de pouce dans l'une des trois Régions du pays. Depuis 2022, elle soutient également des projets de lutte contre le réchauffement climatique et de protection de l'environnement.

En fin d'année, le Comité de Sélection de la Fondation ENGIE a souhaité prendre en considération le contexte de crise énergétique et sociale et mettre l'accent sur la lutte contre la précarité. Dès lors, une aide d'urgence a été libérée en faveur des deux programmes de levée de fonds organisés par les médias du service public : 'De Warmste Week' et 'Viva For Life'. Ces deux initiatives ont aussi été soutenues par une mobilisation du personnel.

Pour la 12<sup>ème</sup> année consécutive, ELECTRABEL a lancé son programme Power2Act qui permet aux collaborateurs de demander un soutien financier pour une association dans laquelle ils s'investissent comme bénévoles. En 2022, 22 projets locaux ont été retenus et bénéficieront d'une aide à la réalisation de leur projet en 2023.

## **4. Litiges et concurrence**

### **4.1. Prorogation de la date de désactivation des unités nucléaires de Doel 1 et Doel 2**

La décision de prorogation de la date de désactivation des unités nucléaires Doel 1 et 2 à 50 ans, prise par le gouvernement belge et confirmée par le vote du Parlement en juin 2015, a été approuvée par l'AFCN (Agence fédérale de contrôle nucléaire) dans le cadre de la 4<sup>e</sup> révision décennale, sur la base d'un programme engageant de modernisation qui a pris fin en 2020.

Des recours en justice ont été introduits par des organisations environnementales contre l'Etat belge auprès de la Cour constitutionnelle quant à l'absence d'analyse d'impact environnemental et de consultation du public dans le cadre de l'adoption de la loi votée en juin 2015. La Cour constitutionnelle a rendu son arrêt le 5 mars 2020, par lequel elle annule la loi de juin 2015, en ce qu'elle a été adoptée sans procéder aux évaluations environnementales préalables requises, suivant ainsi l'arrêt rendu par la Cour de Justice de l'Union européenne le 29 juillet 2019. La Cour a accepté cependant que les effets de la

loi soient maintenus jusqu'au 31 décembre 2022 afin de garantir la sécurité d'approvisionnement du pays. Les unités de Doel 1 et Doel 2 pouvaient donc continuer à être exploitées le temps de la régularisation. Il appartenait à l'État belge de procéder à la régularisation de la situation dans ce délai.

La loi de régularisation, dite « Loi du 11 octobre 2022 modifiant la loi du 31 janvier 2003 sur la sortie progressive de l'énergie nucléaire à des fins de production industrielle d'électricité », a été publiée au Moniteur Belge le 3 novembre 2022. Ce texte est entré en vigueur le dixième jour suivant sa publication.

Un recours en annulation introduit sur les mêmes bases par des organisations environnementales contre l'Etat belge à l'encontre des arrêtés royaux et décisions de l'AFCN de 2015 autorisant les travaux de prolongation de Doel 1 et Doel 2 est par ailleurs toujours pendant devant le Conseil d'Etat belge.

## **4.2. Prix de transfert du gaz**

L'Inspection spéciale des impôts belge a adressé deux avis de rectification du résultat fiscal des exercices 2012 et 2013 pour un montant global de 706 millions d'euros considérant que le prix appliqué à la fourniture de gaz par ENGIE (alors GDF SUEZ) à ELECTRABEL était excessif. ENGIE et ELECTRABEL contestent cette rectification qui impacterait l'impôt payé en France. La Belgique et la France ont initié une procédure amiable afin de régler ce différend.

## **5. Evénements importants survenus après la date de clôture**

Aucun évènement important n'est survenu après la date de clôture outre celui mentionné dans l'annexe 6.20 aux comptes d'ELECTRABEL et relatif à la proposition adaptée envoyée par ELECTRABEL sur le calcul des provisions nucléaires.

## **6. Activités de recherche et développement**

ELECTRABEL poursuit ses investissements dans l'innovation afin de relever le défi d'une transition énergétique zéro carbone. L'exploration de solutions pour le futur et la commercialisation des meilleures options disponibles aujourd'hui sont au cœur de sa mission, tout comme l'accompagnement des clients dans l'optimisation de leur gestion énergétique.

Sur le marché résidentiel, ELECTRABEL développe des solutions d'optimisation des flux d'électricité qui réduisent la facture des clients B2C et contribuent à l'équilibrage du réseau électrique, notamment en maximisant l'autoconsommation et en aidant les clients à réduire leurs pics de consommation.

Les développements se tournent vers l'information en temps réel des clients à travers l'application pour téléphone mobile et la mise en place du HEMS (*Home Energy Management System*) qui optimise dynamiquement les usages des ménages (véhicule électrique, panneaux photovoltaïques, batterie, pompe à chaleur). Avec sa filiale Sungevity, ELECTRABEL installe les produits de production décentralisée innovants compatibles avec ces développements futurs. ELECTRABEL accompagne par ailleurs le développement de solutions de partage d'énergie dans les trois régions du pays pour permettre aux participants, B2C comme B2B, d'implémenter des réseaux locaux et de maximiser l'autoconsommation de production renouvelable. ELECTRABEL est également active dans l'innovation liée à la mobilité : avec sa filiale 50five, ELECTRABEL installe des bornes de recharge permettant le *dynamic load balancing* et *smart charging*.

Au-delà des partenariats commerciaux, ELECTRABEL investit dans le futur en collaborant avec les universités belges pour co-développer ou soutenir des études prospectives. Via sa filiale Laborelec, son Centre de Recherche et d'Expertise, ELECTRABEL est en collaboration avec la plupart des universités du pays au travers d'une trentaine de projets de recherche. Ces projets sont co-financés par des fonds européens, fédéraux ou régionaux et couvrent des domaines variés comme la combustion d'hydrogène dans les turbines à gaz, la durée de vie des pales d'éoliennes, la seconde vie des batteries ou la réduction de l'impact des électrolyseurs sur les réseaux électriques.

ELECTRABEL et les universités belges collaborent ainsi depuis de nombreuses années et mènent en commun des projets de recherche notamment dans le cadre de mémoires de fin d'études, de thèses de doctorat, de projets financés par des fonds tiers.

Dans le cadre de ces projets universitaires en Belgique, ELECTRABEL a souhaité développer quatre axes autour de la transition zéro carbone :

- Le partenariat et le soutien à la recherche universitaire,
- La disponibilité de ses cadres et de ses experts pour contribuer à l'enseignement,
- Le suivi de stages en entreprise des étudiants,
- Les méthodes permettant de rendre un campus durable.

C'est dans cette optique que des accords-cadres avec les universités ont été élaborés permettant de fixer les principes et modalités générales de collaboration.

Depuis 2020, différents accords ont été signés pour une durée de trois ans avec l'Université de Mons, l'Université de Liège et l'Université Libre de Bruxelles. Enfin un accord de partenariat spécifique a été signé avec Vlerick Business School portant sur des recherches en intelligence artificielle sur les données des centres d'appel afin d'améliorer la satisfaction des clients.

Enfin, en 2022, via Laborelec, ELECTRABEL a signé un accord de collaboration de trois ans avec EnergyVille qui vise à identifier, mettre à l'échelle et déployer des solutions spécifiques pour accélérer la transition vers un avenir neutre en carbone.

## **7. Indications relatives aux succursales de la Société**

ELECTRABEL n'a pas de succursale.

## **8. Principaux risques et incertitudes**

Les principaux risques auxquels ELECTRABEL est exposée sont de nature opérationnelle, commerciale, financière et réglementaire.

ELECTRABEL reste principalement exposée à l'indisponibilité non programmée de ses outils de production, à des ruptures éventuelles de son approvisionnement en combustibles, ainsi qu'à la mise en œuvre de nouvelles réglementations en matière d'organisation des marchés de l'énergie et des quotas d'émissions de gaz à effet de serre, au niveau régional, fédéral ou encore européen.

### **8.1 Risque de marché sur matières premières**

ELECTRABEL est principalement exposée à deux types de risques de marché sur matières premières (gaz naturel, électricité, produits pétroliers et autres combustibles, CO<sub>2</sub> et autres produits verts) : les risques de prix qui sont liés aux fluctuations des prix de marché et les risques de volume (risque météorologique et/ou dépendant de l'activité économique).

ELECTRABEL a recours à des produits dérivés pour offrir à ses clients des instruments de couverture et pour couvrir ses propres positions.

Les principaux indicateurs de risques pour la gestion des portefeuilles d'énergie comprennent des sensibilités aux variations unitaires de prix, des *EBITDA at Risk*, des ratios de couverture des positions futures à l'achat et à la vente, et des *stress tests* basés sur des scénarios défavorables prédéfinis. ELECTRABEL applique la gouvernance du groupe ENGIE pour la maîtrise des risques de marché et de contrepartie reposant sur le principe de séparation entre gestion et contrôle des risques, sur un comité des risques de marché énergie (CRME), sur le suivi des mandats de risque de marché et de contrepartie, et sur une filière de contrôle spécifique coordonnée par la Direction Financière.

## 8.2 Risque de change

ELECTRABEL est soumise au risque de change pour ses transactions sur matières premières énergétiques qui sont principalement réglées en USD ou en GBP. Par ailleurs, la valeur de certaines participations détenues par ELECTRABEL comporte d'importants risques de change liés aux différentes devises dans lesquelles opèrent les filiales. La diversification de ces risques et l'intention de détention de long terme d'ELECTRABEL justifie une politique de gestion de ce risque limitée aux choix stratégiques de développement géographique et au *hedging* des seuls transferts financiers certains à l'exclusion de couverture des risques de conversion.

## 8.3 Risque de taux d'intérêt

ELECTRABEL est soumise au risque de taux d'intérêt résultant des financements qui sont généralement en euros.

ELECTRABEL utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change et du prix des matières premières. À l'exception des opérations spécifiques de négoce sur les matières premières, ces instruments sont généralement qualifiés de couverture d'actifs, de passifs ou de flux de trésorerie.

## 8.4 Risque de contrepartie (risque de crédit)

ELECTRABEL est exposée aux risques de défaillance de ses contreparties (clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires, banques) au niveau du paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées), de la livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées), des actifs (perte de placements financiers), du manque à gagner en cas de faillite du client ou de coûts supplémentaires en cas de défaillance d'un fournisseur.

Ces risques, en augmentation dans le contexte actuel de détérioration de l'environnement économique mondial et de flambée historique des prix de l'énergie, sont gérés dans le cadre de la politique de gestion des risques de contrepartie par l'analyse de la qualité de crédit des contreparties, de la diversification du portefeuille et la mise en place d'outils de réduction des risques tels que des garanties de tiers, un ajustement des modalités de paiement et de recouvrement et, le cas échéant, des appels de marges.

Au sujet de ces risques, il est précisé qu'avec la norme IFRS 9 appliquée par le groupe ENGIE dans le cadre de la préparation de ses comptes consolidés, une méthodologie d'évaluation du risque de contrepartie a été définie à l'échelle du Groupe et mise en œuvre par ELECTRABEL.

## 8.5 Risque lié à l'évaluation des participations détenues dans des entreprises liées

International Power, qui représente 51% de la valeur nette comptable globale des participations liées dans les comptes d'ELECTRABEL, porte directement ou via des participations en Europe et à l'international les activités opérationnelles principales suivantes:

- Activités de production et de vente d'électricité :
  - o à partir de capacités thermiques principalement au Portugal, Singapour, Brésil, Australie, Porto Rico, Chili, Mexique, Pérou, Moyen-Orient, et Maroc ;
  - o à partir de capacités de production renouvelables principalement au Brésil, Portugal, Allemagne, Royaume-Uni, Canada, Chili, Mexique, Afrique du Sud, Australie, Indonésie et Maroc ;
- Activités de commercialisation de gaz naturel et d'électricité au Royaume-Uni, Australie, et au Mexique.

Les hypothèses les plus structurantes pour la détermination de la valeur d'utilité d'International Power concernant :

- l'évolution du cadre réglementaire de ses activités dans chacun des pays d'implantation ;
- l'évolution de la demande de gaz et d'électricité ;
- l'évolution des prix de l'électricité et du gaz ;
- les taux d'actualisation ;
- l'évolution des taux de change, dont principalement USD/EUR et BRL/EUR.

Au 31 décembre 2022, l'évaluation de la valeur d'utilité conduit à une reprise de dépréciation de la participation dans International Power à hauteur de 1 610 millions d'euros tel que mentionné précédemment dans ce rapport. Cette valorisation reste sensible notamment aux risques de change avec -530 millions d'euros pour 10% de baisse de valeur du dollar et -520 millions d'euros pour 10% de baisse de valeur du BRL.

## 8.6 Risques liés à la structure des marchés électriques en Belgique et en Europe

### 8.6.1. Une réponse européenne à la volatilité des prix sur les marchés de l'énergie

La Commission européenne a rapidement mis sur la table différentes propositions afin d'apporter une réponse coordonnée à la volatilité des prix de l'énergie. Ces mesures variées couvrent d'abord des mesures d'urgence pour aider les clients les plus vulnérables à faire face à des factures en très forte hausse. En Belgique cela s'est notamment traduit par un élargissement du tarif social, une réduction de la TVA et des « chèques » énergie. Un plan de réduction de la demande en gaz a par ailleurs été adopté au niveau européen en juillet 2022.

Les pays européens ont aussi convenu de remplir les stockages de gaz à des niveaux minimums afin de préparer l'hiver. En décembre, les ministres de l'Energie européen ont

adopté la mise en place d'un plafond de 180 €/MWh pour le prix de gaz sur la référence TTF. Ce mécanisme s'appliquera à partir du 15 février 2023 et durera un an.

En octobre 2022, le Conseil de l'Union européenne a adopté un règlement relatif à une intervention d'urgence visant à remédier à la hausse des prix de l'énergie. Ce règlement comprend l'application d'un plafonnement des recettes issues de la production d'électricité au moyen de technologies « infra-marginales ».

Enfin la crise énergétique actuelle a amené la Commission européenne ainsi que les états membres à s'interroger sur l'organisation du marché européen (« market design »). Début 2023, des propositions de réforme structurelle du marché de l'électricité seront abordées au niveau européen, afin de favoriser les investissements nécessaires à la transition énergétique tout en protégeant les entreprises et les particuliers.

Pour ELECTRABEL, au-delà d'une revue du fonctionnement du marché européen à venir, le plafonnement de la rente infra-marginale est une mesure très impactante. Le plafonnement a été mis en œuvre de manière rétroactive, du 1<sup>er</sup> août 2022 au 30 juin 2023, à un niveau variant selon la technologie de production de l'électricité. Une éventuelle prolongation de cette période sera analysée par les autorités en avril 2023. ELECTRABEL se réserve la possibilité de contester les taxes par toute voie de droit.

### **8.6.2. Sortie du nucléaire et Mécanisme de Rémunération de Capacités (CRM)**

En mars 2022, suite aux événements en Ukraine, le gouvernement fédéral a décidé de prolonger de 10 ans les deux réacteurs nucléaires les plus récents (Doel 4 et Tihange 3) pour assurer la sécurité d'approvisionnement. En juillet 2022, une première lettre d'intention «non engageante» a été signée entre l'Etat belge et ELECTRABEL. Ce document a permis de définir plusieurs principes dont notamment la mise en place d'une structure commune entre l'Etat et ELECTRABEL et de la mise en place d'un *cap* pour les coûts de gestion des déchets et du combustible nucléaire usé.

Début 2023, un accord de principe a été signé précisant plusieurs éléments définis dans la lettre d'intention. Cet accord constitue une étape importante et prévoit en outre d'engager immédiatement les études environnementales et techniques préalables à l'obtention des autorisations liées à cette prolongation. Via cet accord, les deux parties confirment leur objectif de mettre en œuvre les efforts raisonnables nécessaires pour redémarrer, en novembre 2026, les unités nucléaires de Doel 4 et Tihange 3. Les parties ont prévu de signer un accord engageant avant le 30 juin 2023.

En 2022, les autorités ont procédé à une deuxième enchère du mécanisme de rémunération de capacité (CRM) visant à couvrir l'année de livraison 2026. Aucune capacité n'a été sélectionnée et ELECTRABEL, comme une grande partie des producteurs d'électricité, a reporté sa participation à l'enchère Y-1 en 2025. Par ailleurs, en complément du CRM, la ministre fédérale de l'Energie a demandé au gestionnaire de réseau Elia d'initier des travaux préparatoires à une enchère spécifique pour la période de livraison hivernale 2024-2025. Dans ce cadre, un mécanisme d'appel d'offres pour des capacités à faible émission de carbone (Low Carbon Tender - LCT) est à l'étude. ELECTRABEL suit avec attention la mise en place d'un tel mécanisme.

## **8.7 Risque lié au changement climatique**

Sur le court terme, les phénomènes météorologiques (variation de température, inondation, vent, sécheresse, vagues de chaleur) ont un impact sur la production et sur la demande d'énergie, et un effet direct sur les résultats d'ELECTRABEL.

À plus long terme, le changement climatique pourrait avoir un impact plus large sur les activités de l'entreprise. Afin de prévenir ces risques, le groupe Engie a élaboré une revue stratégique des impacts du changement climatique dans les pays où il est présent. Pour mieux comprendre le changement climatique et ses impacts, un partenariat a été établi avec l'Institut Pierre Simon Laplace afin de modéliser au plus juste les évolutions de production d'énergie à venir et l'impact des événements extrêmes sur l'ensemble des technologies du Groupe. Ces analyses sont en cours d'intégration dans les dossiers d'investissement afin d'appréhender en amont les conséquences du changement climatique. Par ailleurs, le groupe Engie élabore progressivement des plans d'adaptation afin de se préparer à une intensification des événements météorologiques extrêmes.

Au niveau européen, la politique en matière de climat et d'énergie promeut l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et la formation à l'échelle européenne d'un prix du carbone. Ces ambitions constituent en principe des accélérateurs de croissance pour ELECTRABEL si elles s'accompagnent d'un cadre réglementaire et financier adapté.

Par ailleurs, le marché européen des droits d'émissions de GES induit des risques de volume et de prix de ces quotas pour tout le secteur énergétique, mais offre des possibilités d'arbitrage et de négoce aux acteurs tels qu'ELECTRABEL.

Enfin, les problématiques liées aux pollutions des sols font l'objet d'un suivi et de provisions dans les comptes lors du démantèlement et de la réhabilitation de sites.

## **8.8 Risques liés à la digitalisation des activités**

L'utilisation de technologies modernes (objets connectés, mobilité, *cloud*, analyse des données, intelligence artificielle, etc.) expose ELECTRABEL à des menaces de cyber-attaques. La digitalisation des processus administratifs comme du pilotage des moyens de production énergétique ou de la supervision des services à l'énergie pourrait conduire en cas de cyber-attaque à des risques d'interruption de service ou de perte de productivité, assortis d'un possible impact réputationnel et d'éventuelles amendes ou pénalités contractuelles.

ELECTRABEL bénéficie des outils et des procédures du groupe ENGIE qui adapte en permanence ses mesures de prévention, de détection et de protection de ses systèmes d'information et de ses données critiques.

Ainsi le Groupe dispose d'un Centre Opérationnel de Sécurité (SOC) en charge de la surveillance de ses infrastructures et applications critiques (gestion et industriels) et de la détection des incidents, d'une équipe de réponse aux incidents cyber (CERT) garante de la bonne réaction aux cyber-attaques, de contrôles renforcés pour les accès à ses plateformes internes et *cloud*, de dispositifs de prévention d'intrusion sur ses réseaux et systèmes y compris dans le *cloud* (y compris le chiffrement de ses données sensibles), d'un programme de sensibilisation aux risques cyber incluant une formation obligatoire aux bonnes pratiques de cybersécurité pour tous ses employés, et d'une cyber-assurance.

## **8.9 Risque d'évolution du cadre réglementaire et du montant des provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires et la gestion du combustible usé**

L'ensemble de la gestion des déchets nucléaires est placé sous la responsabilité de l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF). L'ONDRAF propose comme politique nationale, un stockage en couches géologiques

profondes et non un entreposage de longue durée pour les déchets de haute activité et/ou de longue durée.

Les assemblages de combustibles usés sont actuellement entreposés sur les sites de production. L'hypothèse de stockage de long terme intégrée dans le scénario retenu par la CPN se base sur le dépôt en couche géologique profonde tel que confirmé par les pouvoirs publics par un arrêté royal en date du 22 novembre 2022 fixant la première étape permettant l'établissement formel d'une politique nationale pour la gestion des déchets radioactifs de haute activité et/ou de longue durée de vie en Belgique. Les coûts relatifs à la gestion des combustibles usés et au démantèlement des installations font partie intégrante des coûts de production d'électricité d'origine nucléaire et sont provisionnés. Les hypothèses et sensibilités concernant l'évaluation de ces montants sont détaillées dans l'annexe 6.20 aux comptes d'ELECTRABEL.

Conformément à la loi, un processus de révision des provisions nucléaires de SYNATOM est engagé tous les trois ans sous le contrôle d'une autorité administrative indépendante, la Commission des provisions nucléaires (CPN). Celle-ci a remis en décembre 2022 à SYNATOM sa dernière décision en date sur la réévaluation des provisions des centrales nucléaires belges pour le démantèlement et la gestion du combustible usé.

Toutefois, contestant certaines remarques de la CPN du fait de leur caractère exagérément conservateur ou inadapté techniquement, ELECTRABEL a remis le 14 février 2023, conformément à la loi, une nouvelle proposition adaptée expliquant les raisons pour lesquelles il considère qu'il ne peut leur être donné suite. La CPN rendra ensuite son avis définitif, le cas échéant, sous le contrôle juridictionnel de la Cour des marchés de Bruxelles.

Les provisions comptabilisées au 31 décembre 2022 prennent intégralement en compte les remarques et hypothèses retenues par la CPN.

Les provisions feront l'objet d'une nouvelle révision triennale en 2025. Une augmentation des provisions pourrait en résulter du fait par exemple d'une nouvelle baisse des taux d'actualisation ou d'une estimation plus élevée des coûts de démantèlement et de gestion des déchets liés à cette activité.

ELECTRABEL collabore avec la CPN dans le cadre de l'exercice de révision des provisions nucléaires. L'entreprise fournit également au gouvernement belge les éléments démontrant qu'elle est en mesure de faire face aux dépenses liées au démantèlement des centrales et la gestion du combustible usé. Enfin, ELECTRABEL contribue directement aux groupes de travail avec l'ONDRAF sur les aspects techniques, légaux et financiers des solutions de gestion et de stockage des déchets radioactifs.

Par ailleurs, en raison du retard des autorités belges dans la mise en œuvre des solutions de gestion des déchets nucléaires, y compris les déchets de faible activité, ELECTRABEL encourt des surcoûts qui, à ce jour, sont évalués à 1,3 milliard d'euros. ELECTRABEL a mis l'Etat en demeure de mettre fin à l'incertitude créée par cet état de fait et aux dommages causés par le report des différents projets nécessaires à la gestion des déchets nucléaires en Belgique, et réserve ses droits à en demander le cas échéant réparation.

## **8.10 Risque industriel lié à l'exploitation nucléaire**

ELECTRABEL a établi des principes de gouvernance pour l'exploitation, la maintenance et le démantèlement de centrales nucléaires sur la base de son expérience d'exploitant et de prestataire de services. Elle agit également sur le recrutement, la formation et la fidélisation de ses collaborateurs, à la fois pour le parc en exploitation, les entités de services au nucléaire et le développement de nouveaux services.

### **8.10.1 Sûreté et sécurité nucléaire**

Bien que, depuis la mise en service du premier réacteur en 1974, les sites de Doel et Tihange n'aient jamais connu d'incident majeur de sûreté nucléaire ayant entraîné un danger pour les salariés, les sous-traitants, la population ou l'environnement, ils sont susceptibles de mettre en jeu la responsabilité civile d'ELECTRABEL, notamment en cas d'accident nucléaire ou de rejets importants de radioactivité dans l'environnement.

ELECTRABEL a mis en œuvre un dispositif de contrôle interne et industriel sur la sûreté nucléaire et la sécurité des installations conforme aux standards extrêmement élevés propres au secteur de l'énergie nucléaire et qui s'exerce à plusieurs niveaux :

- le Rapport de Sûreté fixe les structures de contrôle de la conception, des procédures d'exploitation et définit les ressources humaines dédiées ;
- les principes de sûreté sont intégrés dans la gestion opérationnelle des centrales ;
- le respect des principes fait l'objet d'une supervision managériale à plusieurs niveaux ;
- le respect des principes fait l'objet de contrôles indépendants des organisations opérationnelles ;
- il peut s'appuyer sur des points de contrôles nombreux, documentés et quantifiés, ainsi que sur des audits.

Toute personne amenée à travailler dans une centrale nucléaire dispose d'une qualification adéquate et est sensibilisée à sa responsabilité personnelle vis-à-vis de la sûreté nucléaire, en particulier les opérateurs de conduite. Dans l'exploitation, le respect des consignes de sûreté, de sécurité et l'état des installations sont soumis à des contrôles par l'AFCN assistée par Bel-V, sa filiale d'appui technique, ainsi qu'à des contrôles indépendants réalisés par le département de sûreté nucléaire d'ELECTRABEL, qui dépend directement de son Administrateur-Délégué, indépendamment de la ligne hiérarchique qui gère les sites d'exploitation nucléaire. Par ailleurs, les deux sites nucléaires sont certifiés OHSAS 18001, ISO 45001, ISO 14001 et EMAS.

ELECTRABEL prend en compte les retours d'expérience et les « *peer reviews* » externes pour continuer à améliorer la sûreté et la sécurité des installations (catastrophes naturelles plus sévères, risques de cyber-attaques, sabotage). De plus, le risque d'acte terroriste est traité avec les autorités compétentes de l'État belge.

Aussi bien le département sûreté nucléaire en interne, que l'AFCN et les *peer reviews* du World Association of Nuclear Operators (WANO) identifient un progrès au niveau de la culture de sûreté au sein d'ELECTRABEL, le contexte de sortie progressive du nucléaire nécessitant par ailleurs une vigilance particulière.

## 8.10.2 Responsabilité civile

ELECTRABEL, en sa qualité d'exploitant d'unités nucléaires sur les sites de Doel et Tihange, voit sa responsabilité civile régie par les conventions de Paris et Bruxelles (dont les protocoles d'amendement de 2004 sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022), visant l'indemnisation des victimes et la création d'une solidarité entre pays signataires, ainsi que par la loi belge du 22 juillet 1985 (modifiée par les lois du 29 juin 2014 et du 7 décembre 2016) et par l'arrêté royal du 10 décembre 2020.

Cette responsabilité incombe exclusivement à l'exploitant dont l'installation serait à l'origine de l'accident nucléaire. En contrepartie de cette responsabilité strictement objective, le montant de l'indemnisation est plafonné par accident et limité dans le temps par un délai de prescription de 10 ans, qui a été portée à 30 ans pour les dommages corporels à compter du 1er janvier 2022. Au-delà de ce plafond, un mécanisme

d'indemnisation complémentaire a été mis en place par les États signataires des conventions.

Le programme d'assurance responsabilité civile nucléaire souscrit par ELECTRABEL au 1er janvier 2023 auprès du marché de l'assurance, est conforme aux conventions de Paris et Bruxelles révisées et à la loi nationale belge précitée qui oblige l'exploitant à fournir une garantie financière ou à souscrire une assurance de responsabilité civile à hauteur de 1,2 milliard d'euros.

### **8.10.3 Risque d'indisponibilité**

Le risque d'indisponibilité d'une ou de plusieurs unités nucléaires pour des raisons techniques, de sécurité ou de sûreté est l'un des risques majeurs d'ELECTRABEL avec un impact sur l'atteinte des objectifs de performance. La performance industrielle et la sûreté des installations nucléaires d'ELECTRABEL est en amélioration sur la période 2020-2022 et les principaux indicateurs sont en bonne progression.

Les raisons d'indisponibilité peuvent être de plusieurs natures :

- Des incidents techniques liés au vieillissement des installations et à l'usure de certains équipements. Le parc fait l'objet d'un suivi renforcé afin d'assurer la meilleure disponibilité possible tout en maintenant un niveau de sécurité élevé.
- Un nombre insuffisant d'opérateurs qualifiés sur site. Afin de couvrir ce risque, ELECTRABEL met en place une politique et des actions spécifiques de maintien des compétences.
- La saturation des stockages temporaires de déchets radioactifs. Plusieurs procédures d'accréditation de nouveaux fournisseurs ou d'équipements supplémentaires sont en cours avec les autorités. Une première accréditation a été obtenue pour un nouveau fournisseur de containers dont les premiers sont déjà en cours de fabrication.

### **8.10.4 Traitement et stockage des déchets nucléaires et des assemblages usés**

En 2013, suite à la découverte d'un gel à la surface des fûts de déchets de moyenne activité (originaires de la centrale de Doel et entreposés chez Belgoprocess), les procédés de conditionnement des déchets ont fait l'objet de contrôles complémentaires par l'ONDRAF, sur les sites de Doel et de Tihange. Après plusieurs campagnes d'essais les accréditations ont été récupérées sauf celles concernant les résines et les concentrats pour lesquelles des solutions transitoires de stockage sur les deux sites de production ont été mises en œuvre, sous contrôle de l'AFCN, dans l'attente d'une solution définitive.

La chaîne de gestion des déchets et des combustibles usés à l'intérieur des sites nucléaires inclut des déplacements par navette et un stockage dans des containers ou des bâtiments adaptés. Une indisponibilité temporaire ou la saturation d'un de ces systèmes pourrait conduire à une interruption temporaire de la production. Aussi, plusieurs procédures d'accréditation de nouveaux fournisseurs ou d'équipements supplémentaires sont en cours avec les autorités. Comme mentionné ci-dessus une première accréditation a été obtenue pour un nouveau fournisseur de containers.

Afin d'étendre sa capacité de stockage de combustibles usés, ELECTRABEL construit de nouveaux bâtiments sur les sites de Tihange et Doel. Ces bâtiments permettent

d'entreposer temporairement du combustible usé sur le site, poursuivre les activités et préparer le démantèlement. Les projets ont obtenu leur permis d'urbanisme et leur permis d'exploiter en 2020 et 2021. Ceux de Tihange font l'objet d'un recours en annulation non suspensif.

L'ONDRAF n'a pas défini à ce stade les critères définitifs d'acceptations pour les déchets faiblement ou moyennement radioactifs de courte durée de vie (Catégorie A), pouvant créer ultérieurement un besoin de reconditionnement de ceux-ci.

## 9. Proposition de répartition du résultat

Après avoir procédé aux amortissements, réductions de valeur et provisions nécessaires, la perte nette de l'exercice 2022 à affecter s'élève à -98 millions d'euros.

Compte-tenu du résultat reporté de l'exercice précédent qui s'élève à 671 307 494,45 euros, le résultat à affecter s'élève à 572 828 000,92 euros.

Nous proposons l'affectation suivante :

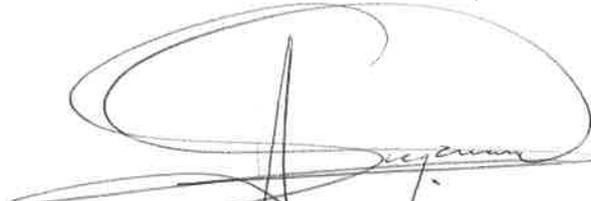
<i>En milliers d'EUR</i>	<i>31-12-22</i>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>( 98 479)</b>
<b>Résultat à affecter</b>	572 828
Résultat de l'exercice à affecter	( 98 479)
Résultat reporté de l'exercice précédent après distribution de dividendes	671 307
<b>Affectations</b>	
Dotations aux réserves	
Dividendes aux actionnaires	
Report à nouveau	572 828

Sur la base des informations portées à votre connaissance dans le présent rapport, il vous est demandé d'approuver les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2022 et de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire respectivement de leur administration et de leur contrôle pendant l'exercice social écoulé.

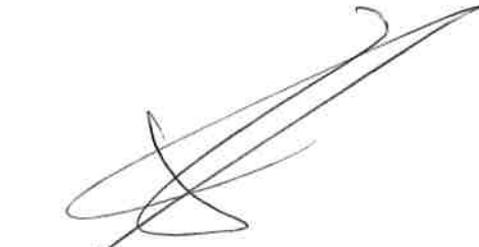
Nous confirmons qu'aucune décision tombant sous le champ d'application de l'article 7:96 du Code des Sociétés et Associations (conflits d'intérêt) n'a été prise par le Conseil d'administration durant l'exercice social écoulé.

Bruxelles, le 24 mars 2023

Le Conseil d'administration,



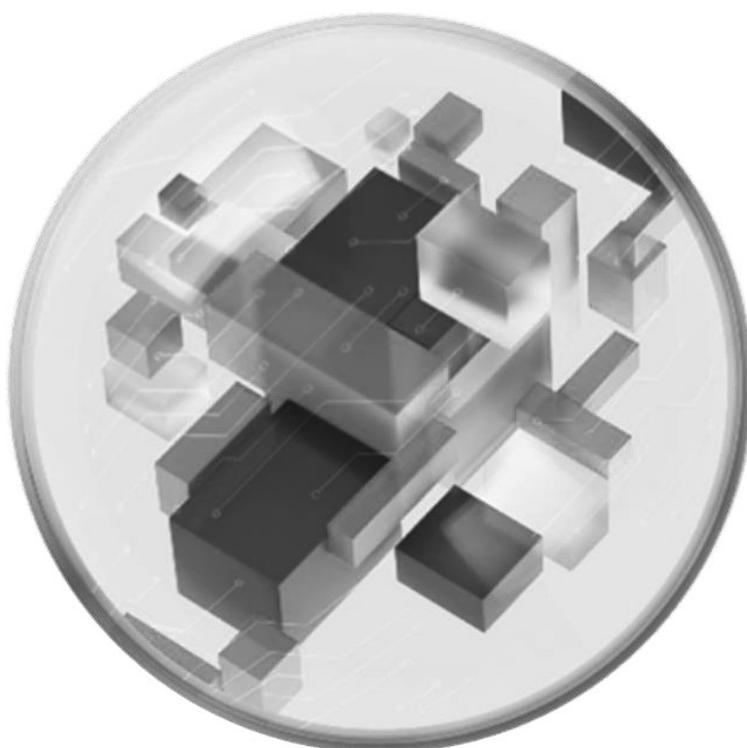
Thierry Saegeman  
Administrateur-Délégué



Johnny Thijs  
Président du Conseil d'Administration

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**

# Deloitte.



Electrabel SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le  
31 décembre 2022 - Comptes annuels

## Rapport du commissaire à l'assemblée générale d'Electrabel SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 - Comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels d'Electrabel SA (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 avril 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur présentation des conseils d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Etant donné l'absence d'archives électroniques antérieures à 1997, nous sommes dans l'impossibilité de déterminer avec précision la première année de mission. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels d'Electrabel SA durant au moins 25 exercices consécutifs.

### Rapport sur les comptes annuels

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 50.765 millions d'EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 98 millions d'EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Paragraphe d'observation**

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 5 de l'annexe C 6.20 des comptes annuels qui décrit le processus d'évaluation des provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires et pour la gestion des matières fissiles irradiées dans ces centrales (collectivement les « provisions nucléaires ») conformément à la loi du 11 avril 2003 relative aux provisions nucléaires, telle que partiellement abrogée et modifiée par la loi du 12 juillet 2022.

Ces provisions sont constituées et comptabilisées dans les comptes annuels de la société Synatom SA (Synatom), filiale d'Electrabel SA, sous le contrôle de la Commission des Provisions Nucléaires (CPN), et sont à charge des exploitants nucléaires ou autres propriétaires d'une quote-part de production nucléaire, qui sont tenus de payer à Synatom les montants correspondant aux dotations. Synatom peut prêter à Electrabel SA des montants définis à l'article 15 de la loi du 12 juillet 2022, ce qui se traduit par la dette détaillée à l'annexe C 6.20 - 5.

Comme indiqué dans cette annexe, l'évaluation des provisions nucléaires au 31 décembre 2022, et donc de la dette d'Electrabel SA à l'égard de Synatom, prend intégralement en compte les remarques et hypothèses retenues par la CPN dans son rapport du 16 décembre 2022. Cette évaluation reste sensible aux scénarios industriels retenus, aux estimations de coûts associés et aux hypothèses macroéconomiques (taux d'inflation et d'actualisation) appliquées.

Par ailleurs, cette annexe fait état des discussions en cours avec la CPN concernant l'évaluation des provisions nucléaires au 31 décembre 2022, ainsi qu'avec le Gouvernement belge concernant le plafonnement libératoire pour la société des coûts de traitement des déchets nucléaires. L'issue de ces discussions est incertaine à date et pourrait conduire à une révision significative des provisions nucléaires comptabilisées par Synatom au 31 décembre 2022 et, par conséquent, de la dette d'Electrabel envers Synatom à cette même date.

### **Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

## Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficace avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## **Autres obligations légales et réglementaires**

### **Responsabilités de l'organe d'administration**

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

### **Responsabilités du commissaire**

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### **Aspects relatifs au rapport de gestion**

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### **Mention relative au bilan social**

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### **Mentions relatives à l'indépendance**

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe aux comptes annuels.

### Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Signé à Zaventem.

### Le commissaire



**Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL**  
Représentée par Laurent Boxus

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

326

### ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

#### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Au cours de l'exercice</b>				
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein	1001	3.879,7	3.157,8	721,9
Temps partiel	1002	624,7	225,1	399,6
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	4.368,2	3.331,2	1.037
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein	1011	5.183.978	4.244.172	939.806
Temps partiel	1012	622.165	229.756	392.409
Total	1013	5.806.143	4.473.928	1.332.215
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein	1021	648.297.275	544.739.232	103.558.043
Temps partiel	1022	69.314.133	28.992.686	40.321.447
Total	1023	717.611.408	573.731.918	143.879.490
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	1033	23.614.332	18.008.561	5.605.771

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
<b>Au cours de l'exercice précédent</b>				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	4.544,6	3.485,7	1.058,9
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	6.123.766	4.715.845	1.407.921
Frais de personnel	1023	568.262.507	456.308.090	111.954.417
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	25.320.839	19.420.952	5.899.887

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	3.866	604	4.338,4
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	3.812	601	4.282
Contrat à durée déterminée	111	54	3	56,4
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	3.131	214	3.297,2
de niveau primaire	1200	16		16
de niveau secondaire	1201	1.061	81	1.123,5
de niveau supérieur non universitaire	1202	1.447	105	1.528,1
de niveau universitaire	1203	607	28	629,6
Femmes	121	735	390	1.041,2
de niveau primaire	1210	1	3	2,2
de niveau secondaire	1211	171	116	261
de niveau supérieur non universitaire	1212	387	231	568,9
de niveau universitaire	1213	176	40	209,1
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130	1.461	135	1.570,6
Employés	134	2.405	469	2.767,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de personnes occupées	150	2,8	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	5.550	
Frais pour la société	152	169.669	

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

**Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	148	7	153,8
210	96	5	100,2
211	52	2	53,6
212			
213			

**SORTIES**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	242	33	266,9
310	228	31	251,3
311	14	2	15,6
312			
313			
340	107	11	114,3
341			
342	13	1	13,9
343	122	21	138,7
350			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société  
     dont coût brut directement lié aux formations  
     dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs  
     dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	2.578	5811	604
5802	119.710	5812	14.849
5803	3.052.649	5813	464.884
58031	3.052.649	58131	464.884
58032		58132	
58033		58133	
5821	3.053	5831	984
5822	25.033	5832	10.708
5823	1.335.216	5833	688.811
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	